



Atelier de l'atlas de paysages de Paris

Séminaire du lundi 14 mars 2022

Démarche participative organisée par le 
de Paris

Qu'est-ce qu'un paysage urbain ?

Maguelonne DÉJEANT-PONS

Cheffe de la Division Paysage, Environnement, Risques majeurs, Secrétaire exécutive
de la Convention du Conseil de l'Europe sur le paysage

L'atelier de l'atlas - Programme du séminaire de lancement #1

Lundi 14 Mars 2022 Académie du climat

La Ville de Paris a décidé de se doter d'un Atlas de Paysages et le CAUE l'accompagne sur le volet participation et animation.

Nous organisons une journée « Atelier de l'Atlas » afin de réunir

- des futurs usagers de l'atlas pour contribuer à la définition du cahier des charges et des livrables de l'équipe qui réalisera l'Atlas,
- des experts pour participer à l'identification des enjeux,
- des ressources et un panel d'habitants volontaires qui sera associé aux étapes clefs du processus.

Cette journée est prévue le lundi 14 Mars à l'Académie du Climat à Paris.

HUMAN RIGHTS,
DEMOCRACY
AND THE RULE OF LAW

COUNCIL OF EUROPE



CONSEIL DE L'EUROPE

DROITS DE L'HOMME,
DÉMOCRATIE
ET ÉTAT DE DROIT

Pourquoi un atlas des paysages parisiens ?

La Convention du Conseil de l'Europe sur le paysage et un paysage urbain unique



Maguelonne DÉJEANT-PONS
Secrétaire exécutive de la Convention
du Conseil de l'Europe sur le paysage
maguelonne.dejeant-pons@coe.int

INTRODUCTION

Conseil de l'Europe

47 Etats membres

Strasbourg, France

Principaux objectifs :

- promouvoir la démocratie, les droits de l'homme, la prééminence du droit
- rechercher des solutions communes aux grands problèmes de société

Convention du Conseil de l'Europe sur le paysage

- Adoptée par le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe (Strasbourg), puis ouverte à la signature des Etats (Florence) le 20 octobre 2000
- Ratifiée par 40 Etats (au 20 janvier 2021)



Origines de la Convention

- **Travaux des Comités directeurs du Conseil de l'Europe de la nature et de la culture relatifs au paysage rural et concernant le paysage culturel**
- **Charte de Séville du paysage méditerranéen et Projet élaboré par le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe**
- **Décision en 1999 du Comité des Ministres de créer un groupe restreint d'experts au niveau gouvernemental chargé de la rédaction d'une Convention européenne du paysage**
- **Adoption du texte final de la Convention par le Comité des ministres le 19 juillet 2000**
- **La Convention a été ouverte à la signature à Florence, en Italie, le 20 octobre 2000, dans le cadre de la Campagne du Conseil de l'Europe "L'Europe, un patrimoine commun"**
- **Entrée en vigueur de la Convention le 1er mars 2004**
- **Entrée en vigueur du Protocole portant amendement à la Convention le 1er juillet 2021: la Convention s'intitule Convention du Conseil de l'Europe sur le paysage**



Etat des signatures et des ratifications

40 ratifications : Andorre, Arménie, Azerbaïjan, Belgique, Bosnie et Herzégovine, Bulgarie, Croatie, Chypre, République tchèque, Danemark, Estonie, Finlande, France, Géorgie, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Macédoine du Nord, Moldova, Monténégro, Pays-Bas, Norvège, Pologne, Portugal, Roumanie, Saint Marin, Serbie, République slovaque, Slovénie, Suède, Suisse, Espagne, Turquie, Ukraine, Royaume-Uni

1 signature : Malte

autres Etats membres du Conseil de l'Europe (47) : Albanie, Autriche, Allemagne, Liechtenstein, Monaco, Fédération de Russie

autres Etats : « Les Etats membres du Conseil de l'Europe et les autres Parties à la Convention européenne du paysage... Conscients, de manière générale, de l'importance du paysage à l'échelle mondiale en tant que composante essentielle du cadre de vie des êtres humains ; ... Souhaitant que les valeurs et principes énoncés par la Convention puissent également s'appliquer à des Etats non européens qui le souhaiteraient » (Préambule de la Convention amendée)

Pourquoi une Convention sur le paysage ?

Les évolutions des techniques de production agricole, sylvicole, industrielle et minière, ainsi que les pratiques en matière d'aménagement du territoire, d'urbanisme, de transport, de réseaux, de tourisme et de loisirs, et plus généralement les changements économiques mondiaux ont très fréquemment conduit à une *transformation des paysages*.

La Convention exprime le souci de parvenir ainsi à un *développement durable fondé sur un équilibre harmonieux entre les besoins sociaux, l'économie et l'environnement*.

Elle a pour objectif de répondre au souhait du public de jouir de *paysages de qualité*.



Philosophie de la Convention

« Le paysage ...

... participe de manière importante à l'intérêt général, sur les plans **culturel**, **écologique**, **environnemental** et **social**, et ... constitue une ressource favorable à l'activité **économique**, dont une protection, une gestion et un aménagement appropriés peuvent contribuer à la **création d'emplois** ;

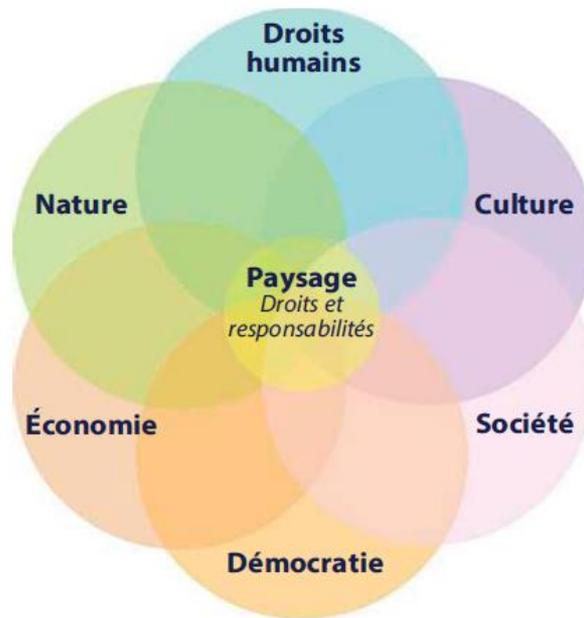
... concourt à l'élaboration des **cultures locales** et ... représente une composante fondamentale du **patrimoine culturel** et **naturel** de l'Europe, contribuant à l'**épanouissement des êtres humains** et à la **consolidation de l'identité** européenne ;

... est partout un élément important de **la qualité de vie des populations** : dans les milieux urbains et dans les campagnes, dans les territoires dégradés comme dans ceux de grande qualité, dans les espaces remarquables comme dans ceux du quotidien ;

... constitue un élément essentiel du **bien-être individuel et social**, et ... sa protection, sa gestion et son aménagement impliquent des **droits et des responsabilités pour chacun**».

Préambule de la Convention européenne du paysage

La « fleur du paysage »



Conseil de l'Europe, Design Adrien D.

Champ d'application de la Convention

Elle s'applique à *tout le territoire* des Parties et porte sur les *espaces naturels, urbains et périurbains*, qu'ils soient *terrestres, aquatiques ou maritimes*.

Elle ne concerne donc pas uniquement les *paysages remarquables*, mais aussi les *paysages ordinaires du quotidien* et les *espaces dégradés*.

Le paysage est reconnu indépendamment qualité du cadre de vie des citoyens et de sa valeur exceptionnelle car *toutes les formes de paysage conditionnent la vie des êtres humains et méritent d'être prises en compte* dans les politiques paysagères.

Le Préambule souligne que les Etats souhaitent instituer “un *instrument nouveau* consacré exclusivement à la protection, à la gestion et à l'aménagement de tous les paysages.





Définitions

Les termes employés dans la Convention sont définis pour garantir une interprétation uniforme: paysage, politique du paysage, objectif de qualité paysagère, protection des paysages, gestion et aménagement des paysages.

1. «Paysage» désigne **une partie de territoire** telle que **perçue par les populations**, dont le caractère résulte de l'action de **facteurs naturels** et/ou **humains** et de leur **interrelation**.
2. «Politique du paysage» désigne la formulation par les autorités publiques compétentes des principes généraux, des stratégies et des orientations permettant l'adoption de mesures particulières en vue de la protection, la gestion et l'aménagement du paysage.
3. «Objectif de qualité paysagère» désigne la formulation par les autorités publiques compétentes, pour un paysage donné, des aspirations des populations en ce qui concerne les caractéristiques paysagères de leur cadre de vie.
4. «Protection des paysages» comprend les actions de conservation et de maintien des aspects significatifs ou caractéristiques d'un paysage, justifiées par sa valeur patrimoniale émanant de sa configuration naturelle et/ou de l'intervention humaine.
5. «Gestion des paysages» comprend les actions visant, dans une perspective de développement durable, à entretenir le paysage afin de guider et d'harmoniser les transformations induites par les évolutions sociales, économiques et environnementales.
6. «Aménagement des paysages» comprend les actions présentant un caractère prospectif particulièrement affirmé visant la mise en valeur, la restauration ou la création de paysages.

« Le concept de paysage tel qu'énoncé par la convention est différent de celui qui peut être formulé dans certains documents qui assimilent le paysage à un « bien » (conception patrimoniale du paysage) et le qualifient (paysage « culturel », « naturel », etc.) en le considérant comme une partie de l'espace physique.

Ce nouveau concept exprime la volonté d'affronter de façon globale et frontale le thème de **la qualité des lieux où vivent les populations, reconnue comme condition essentielle pour le bien-être** (compris aux sens physique, physiologique, psychologique et intellectuel) individuel et social, pour un développement durable et comme ressource favorisant les activités économiques.

La notion de développement durable est conçue comme intégrant pleinement les **dimensions environnementale, culturelle, sociale et économique** de façon globale et intégrée, c'est-à-dire en les appliquant au territoire tout entier.



La perception sensorielle (visuelle, auditive, olfactive, tactile et gustative) et émotionnelle que les populations ont de leurs lieux de vie et la reconnaissance de leur diversité et spécificité historiques et culturelles sont essentielles pour le respect et la sauvegarde de l'identité des populations et l'enrichissement individuel et social.

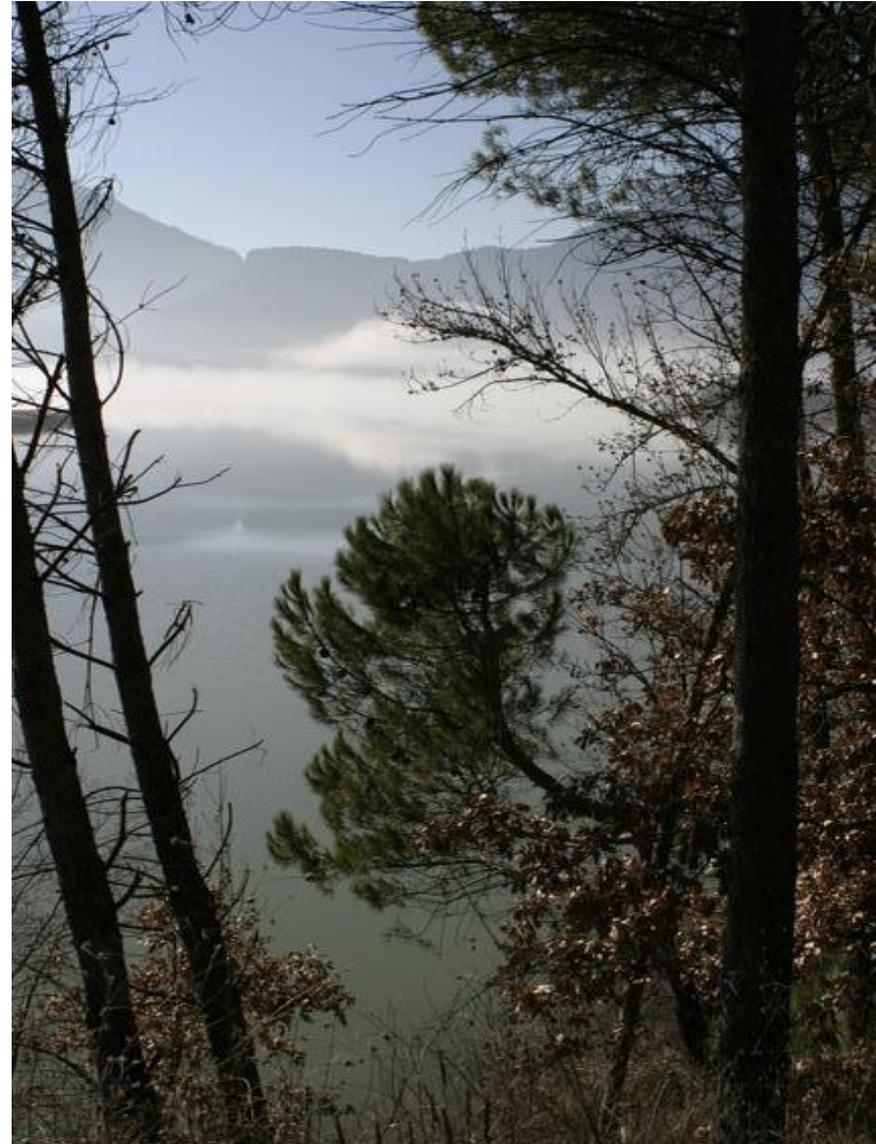
Elle implique une reconnaissance des droits et des devoirs des populations à jouer un rôle actif dans les processus d'acquisition des connaissances, de décision et de gestion de la qualité des lieux. L'implication des populations dans les décisions d'intervention et dans leur mise en œuvre et leur gestion dans la durée est considérée non pas comme un acte formel mais comme partie intégrante des processus de protection, de gestion et d'aménagement. »

Recommandation CM/Rec(2008)3 du Comité des Ministres aux Etats membres

Objectifs de la Convention

Promouvoir la protection, la gestion et l'aménagement des paysages

Organiser la coopération internationale dans ce domaine.



Mesures nationales à adopter

Mesures générales

- 1. la reconnaissance juridique du paysage** en tant que composante essentielle du cadre de vie des populations, expression de la diversité de leur patrimoine commun culturel et naturel, et fondement de leur identité;
- 2. la définition et la mise en œuvre des politiques du paysage** visant la protection, la gestion et l'aménagement des paysages;
- 3. des procédures de participation du public, des autorités locales et régionales et des acteurs concernés** par la conception et la réalisation des politiques du paysage;
- 4. l'intégration du paysage dans les politiques** d'aménagement du territoire, d'urbanisme et dans les politiques culturelle, environnementale, agricole, sociale et économique, ainsi que dans les autres politiques pouvant avoir un effet direct ou indirect sur le paysage.

Mesures particulières

1. la sensibilisation de la société civile, des organisations privées et des autorités publiques à la valeur des paysages, à leur rôle et à leur transformation;

2. la formation et l'éducation :

- la formation de spécialistes de la connaissance et de l'intervention sur les paysages, des programmes pluridisciplinaires de formation sur la politique, la protection, la gestion et l'aménagement du paysage, destinés aux professionnels du secteur privé et public et aux associations concernées, et

- des enseignements scolaires et universitaires abondant, dans les disciplines intéressées, les valeurs attachées au paysage et les questions relatives à sa protection, à sa gestion et à son aménagement;



- 3. l'identification et la qualification : il y a lieu de mobiliser les acteurs concernés en vue d'une meilleure connaissance des paysages, et guider les travaux d'identification et de qualification des paysages par des échanges d'expériences et de méthodologies, organisés entre les Parties à l'échelle européenne;**
- 4. la formulation d'objectifs de qualité paysagère : il s'agit de formuler des objectifs de qualité paysagère pour les paysages identifiés et qualifiés, après consultation du public;**
- 5. la mise en œuvre des politiques du paysage : il convient de mettre en place des moyens d'intervention visant la protection, la gestion et/ou l'aménagement des paysages.**

Mesures internationales : la coopération internationale

1. Politiques et programmes internationaux

Les Parties s'engagent à coopérer au niveau international lors de la prise en compte de la dimension paysagère dans les politiques et programmes internationaux, et à recommander, le cas échéant, que les considérations concernant le paysage y soient incorporées. Elles s'engagent à coopérer pour renforcer l'efficacité des mesures prises conformément aux articles de la Convention, et en particulier :

- à offrir une assistance technique et scientifique mutuelle par la collecte et l'échange d'expériences et de travaux de recherche en matière de paysage ;
- à favoriser les échanges de spécialistes du paysage, notamment pour la formation et l'information
- à échanger des informations sur toutes les questions visées par les dispositions de la Convention.

2. Paysages transfrontaliers

Les Parties s'engagent à encourager la coopération transfrontalière au niveau local et régional et, au besoin, à élaborer et mettre en œuvre des programmes communs de mise en valeur du paysage.

Programme de travail de la Convention :

Suivre la mise en œuvre de la Convention

Promouvoir la coopération européenne et internationale

Collecter des exemples de bonne pratique

Promouvoir la connaissance et la recherche

Favoriser la sensibilisation, l'éducation et la formation

Promouvoir l'accès à l'information

Suivi de la mise en oeuvre de la Convention

Le dispositif institutionnel

Le *Comité d'experts compétent existant*, établis en vertu du Statut du Conseil de l'Europe, est chargés du suivi de la mise en œuvre de la Convention : le Comité directeur de la culture, du patrimoine et du paysage (CDCPP).

Le *Conseil de l'Europe* assure le Secrétariat de la Convention et dispose de structures où toutes les Parties à la Convention peuvent se faire représenter.

Les *Conférences du Conseil de l'Europe sur la Convention européenne du paysage*: les représentants des Parties se rencontrent régulièrement pour mettre au point des programmes communs et coordonnés et assurer de façon conjointe le suivi de la mise en œuvre de la Convention.

Les trois organes du Conseil de l'Europe – le Comité des Ministres, l'Assemblée parlementaire et le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux d'Europe – sont représentés ainsi que des organisations internationales gouvernementales et non gouvernementales.



Les Recommandations du Comité des Ministres pour la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage

- [Recommandation N° R \(2008\) 3 sur les orientations pour la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage](#)
- [Recommandation CM/Rec\(2013\)4 sur le Système d'information de la Convention européenne du paysage du Conseil de l'Europe et son glossaire](#)
- [Recommandation CM/Rec\(2014\)8 sur la promotion de la sensibilisation au paysage par l'éducation](#)
- [Recommandation CM/Rec\(2015\)7 sur le matériel pédagogique pour l'éducation au paysage à l'école primaire](#)
- [Recommandation CM/Rec\(2015\)8 sur la mise en œuvre de l'article 9 de la Convention européenne du paysage sur les paysages transfrontaliers](#)
- [Recommandation CM/Rec\(2017\)7 sur la contribution de la Convention européenne du paysage à l'exercice des droits de l'homme et de la démocratie dans une perspective de développement durable](#)
- [Recommandation CM/Rec\(2018\)9 contribuant à la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage du Conseil de l'Europe: création de fonds public pour le paysage](#)

- [Recommandation CM/Rec\(2019\)7 – L'intégration du paysage dans les politiques relatives aux territoires ruraux en transition agricole et sylvicole, énergétique et démographique](#)
- [Recommandation CM/Rec\(2019\)8 – Paysage et démocratie : participation du public, adoptée par le Comité des Ministres le 16 octobre 2019](#)
- [Recommandation CM/Rec\(2021\)12 – L'intégration de la dimension du paysage dans les politiques sectorielles](#)
- [Recommandation CM/Rec\(2021\)11 – Paysage et agriculture](#) Document de référence qui s'y rapporte : [CM\(2021\)156-add](#)
- [Recommandation CM/Rec\(2021\)10 – Urbanisme et paysage](#) Document de référence qui s'y rapporte : [CM\(2021\)152-add](#)
- [Recommandation CM/Rec\(2021\)9 – Paysage et responsabilités des acteurs pour un développement durable et harmonieux](#)

Autres textes:

- [Déclaration de la Conférence des États membres du Conseil de l'Europe sur la Convention européenne du paysage relative à la reconnaissance professionnelle des architectes paysagistes](#)
- [Mémento – Vers des approches intégrées pour la surveillance du paysage](#)
- [Mémento – La pierre sèche dans le paysage, ancestrale et innovante, pour des territoires durables](#)

Recommandation CM/Rec(2008)3 du Comité des Ministres aux Etats membres du Conseil de l'Europe sur les orientations pour la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage

Des principes généraux ont pour objet de donner des indications sur certains des articles fondamentaux de la Convention européenne du paysage.

- A. Prendre en considération le territoire tout entier**
- B. Reconnaître le rôle fondamental de la connaissance**
- C. Promouvoir la sensibilisation**
- D. Formuler des stratégies pour le paysage**
- E. Intégrer le paysage dans les politiques territoriales**
- F. Intégrer le paysage dans les politiques sectorielles**
- G. Mettre en œuvre la participation du public**
- H. Respecter les objectifs de qualité paysagère**



« Chaque intervention ou projet d'aménagement devrait respecter les objectifs de qualité paysagère. Ils devraient en particulier améliorer la qualité paysagère ou, du moins, ne pas provoquer son amoindrissement. En conséquence, il serait nécessaire d'évaluer les effets des projets, quelle que soit leur échelle, sur les paysages et de définir des règles et instruments pour répondre à ces effets. Chaque intervention ou projet d'aménagement devrait être non seulement compatible mais aussi appropriée aux caractères des lieux. »

- I. Développer l'assistance mutuelle et l'échange d'informations**





Exemples d'instruments utilisés pour la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage (Annexe 1)

Annexe destinée à donner quelques exemples d'instruments utilisés pour la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage. Elle peut être enrichie des expériences que les Parties ont développées sur leur territoire et qui constituent des enseignements méthodologiques utiles pour améliorer l'action paysagère.

Les principales catégories d'outils sont les suivantes :

- la planification paysagère : plans d'études de paysages intégrés dans la planification du territoire**
- l'intégration du paysage dans les politiques et les instruments sectoriels**
- les chartes, les contrats et les plans stratégiques partagés**
- les études d'impact sur le paysage**

Les procédures d'études d'impact – étude d'impact environnementale (EIE) et évaluation stratégique environnementale (ESE) – prévues par l'Union européenne pour évaluer les conséquences des projets d'aménagement sur l'environnement constituent des instruments très utiles pour étudier les effets directs et indirects des projets sur les lieux et pour préciser les mesures envisagées afin d'éviter ou de réduire ces effets, si nécessaire.



Ces procédures peuvent être utilisées également dans des Etats qui ne sont pas membres de l'Union européenne. Il ressort toutefois des expériences existantes que l'on peut constater une fréquente insuffisance des modalités d'analyse et d'évaluation de la dimension paysagère, laquelle est souvent considérée comme une thématique sectorielle s'ajoutant aux composantes environnementales (air, eau, terre), souvent traitée au moyen d'indicateurs quantitatifs. Une véritable évaluation qualitative des effets des projets d'aménagement sur le paysage est donc nécessaire.

Un changement dans le contenu de ces procédures s'avère indispensable, en faveur d'une lecture globale et intégrée des lieux à travers les différents points de vue.

Il est indispensable d'introduire les objectifs de qualité paysagère (plans du paysage, plans d'aménagement du territoire avec des contenus paysagers, etc.) dans les études d'impact afin d'aboutir à des projets les plus cohérents possible avec ces objectifs.

Il est en tout état de cause indispensable de prévoir des interventions d'atténuation et de compensation des éventuels effets négatifs des projets de transformation sur les lieux, du point de vue du paysage et de l'environnement (intégration des deux points de vue).

Il serait utile d'appliquer les principes directeurs de l'évaluation stratégique environnementale (ESE) afin d'estimer et de vérifier les plans et les programmes d'aménagement du territoire, puisque cette évaluation implique une prise en compte globale de tout le paysage et surtout de sa capacité de tolérance aux transformations envisagées.



– les évaluations des effets paysagers des interventions non soumises à étude d'impact

Tous les projets de transformation, de n'importe quel type, généralement à une échelle locale, devraient tenir compte des problèmes de la qualité paysagère des lieux. Certains Etats se sont dotés d'instruments spécifiques. Cette évaluation devrait contribuer aux prises de décision des organismes administratifs, et éduquer et habituer les techniciens, administrateurs et particuliers à tenir compte de la dimension paysagère dès l'engagement du processus de définition des projets.

Il est donc nécessaire de définir une procédure spécifique pour l'évaluation paysagère de tous les projets pour lesquels une autorisation administrative est prévue – mais qui ne sont pas encore soumis à l'EIE ou à l'ESE.

Il conviendrait cependant que la documentation demandée et la procédure ne soient pas trop onéreuses et techniquement compliquées. Par ailleurs, l'évaluation des effets paysagers devrait être conçue indépendamment du projet d'équipement ou de construction et donner lieu à une documentation et à une procédures spécifiques, tout en permettant une analyse globale et intégrée des rapports entre les lieux concernés et le projet de transformation.



La documentation devrait :

- **montrer la manière dont le projet est introduit dans les différents contextes (le contexte « proche » du projet (les abords), et les contextes « à mi-chemin » et « lointain », qui comportent des problèmes de visibilité et d'intervisibilité des lieux dans les territoires les plus vastes ; le raccord avec les matériaux, les couleurs, les techniques de construction; l'impact sur les aspects biotiques et abiotiques ;**
 - **présenter l'état des lieux et des contextes avant de réaliser les travaux ; démontrer la cohérence entre les caractéristiques du projet et les contextes ; simuler l'état des lieux après l'intervention ;**
 - **démontrer la conformité du projet par rapport aux objectifs de qualité paysagère des instruments de planification et d'aménagement paysager (plans, chartes, etc.), lorsqu'ils existent ;**
 - **évaluer les effets des transformations proposées sur les lieux et introduire, si nécessaire, des mesures d'atténuation qui garantissent le maintien d'une bonne qualité paysagère des lieux et des mesures de compensation qui contribuent à la qualité environnementale.**
-
- **les lieux et les paysages protégés**
 - **les rapports entre le paysage et les règlements relatifs au patrimoine culturel et historique**
 - **les ressources et le financement**
 - **les prix du paysage**
 - **les observatoires des paysages, les centres et les instituts**
 - **les rapports sur l'état du paysage et les politiques paysagères**
 - **les paysages transfrontaliers**



Proposition de texte pour la mise en œuvre pratique de la Convention européenne du paysage au niveau national destinée à orienter les autorités publiques dans la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage (Annexe 2)

Préambule

Dispositions normatives et institutionnelles qui pourraient être mises en place au niveau national afin d'accompagner la formulation, le suivi et l'évaluation des politiques paysagères.

Paragraphe 1 – Définitions

Paragraphe 2 – Champ d'application

Paragraphe 3 – Principes généraux

- 1. Reconnaissance juridique du paysage**
- 2. Droits et responsabilités**
- 3. Intégration de la dimension paysagère**
- 4. Participation du public**

Les actions entreprises au niveau de la conception, de la réalisation et du suivi des politiques du paysage devraient être précédées et accompagnées de procédures appropriées de participation du public et des acteurs concernés afin que ceux-ci puissent jouer un rôle actif dans l'élaboration des objectifs de qualité paysagère et dans la mise en œuvre des actions de protection, de gestion et d'aménagement. Des documents d'information rédigés en langage non technique devraient être préparés à cet effet.



***Directive 2014/52/UE du Parlement européen et
du Conseil du 16 avril 2014
modifiant la Directive 2011/92/UE concernant l'évaluation des incidences
de certains projets publics et privés sur l'environnement***

« (16) Afin de protéger et de promouvoir le patrimoine culturel, qui comprend les sites historiques urbains et les paysages, qui font partie intégrante de la diversité culturelle que l'Union s'est engagée à respecter et à promouvoir, conformément à l'article 167, paragraphe 4, du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, **les définitions et principes énoncés dans les conventions du Conseil de l'Europe en la matière, en particulier la convention européenne pour la protection du patrimoine archéologique du 6 mai 1969, la convention pour la sauvegarde du patrimoine architectural de l'Europe du 3 octobre 1985, la convention européenne du paysage du 20 octobre 2000 et la convention-cadre sur la valeur du patrimoine culturel pour la société du 27 octobre 2005, peuvent être utiles. Afin de mieux préserver le patrimoine historique et culturel et le paysage, il importe d'examiner les incidences visuelles des projets, à savoir la modification de l'apparence ou de la vue du paysage naturel ou bâti et des zones urbaines, dans le cadre des évaluations des incidences sur l'environnement. »**



Observatoire international du paysage (coe.int)

Systeme d'information de la Convention du Conseil de l'Europe sur le paysage



COUNCIL OF EUROPE

Council of Europe Landscape
Convention

You are here: [Home](#)



Information System of the Council of Europe Landscape Convention

▶ Albania



▶ Lithuania



▶ Andorra



▶ Luxembourg



▶ Armenia



▶ Malta





▶ Austria		▶ Monaco	
▶ Azerbaijan		▶ Montenegro	
▶ Belgium - <i>Regions</i>		▶ Netherlands	
▶ Bosnia and Herzegovina - <i>Regions</i>		▶ North Macedonia	
▶ Bulgaria		▶ Norway	
▶ Croatia		▶ Poland	
▶ Cyprus		▶ Portugal	
▶ Czech Republic		▶ Republic of Moldova	
▶ Denmark		▶ Romania	
▶ Estonia		▶ Russian Federation	
▶ Finland		▶ San Marino	
▶ France - <i>Regions</i>		▶ Serbia	
▶ Georgia		▶ Slovak Republic	
▶ Germany		▶ Slovenia	
▶ Greece		▶ Spain - <i>Regions</i>	
▶ Hungary		▶ Sweden	
▶ Iceland		▶ Switzerland	
▶ Ireland		▶ Turkey	
▶ Italy		▶ Ukraine	
▶ Latvia		▶ United Kingdom	
▶ Liechtenstein			

Exemples de développements en 2021 :

Observatoire [espagnol](#) de la Convention du paysage ; adoption de plans de paysage au niveau régional ; Instruments de paysage et d'aménagement du territoire en [Arménie](#) ; Plan national de politique paysagère 2023-2027 en [Lettonie](#) ; Dimension paysagère dans les politiques d'aménagement du territoire en [République slovaque](#) ; Stratégie nationale du paysage en [Hongrie](#) 2017-2026 ; Concept [suisse](#) du paysage (adopté en mai 2020 par le Conseil fédéral) ; Méthodologie du paysage en [Croatie](#) ; Audits paysagers et politiques du paysage urbain en [Pologne](#) ; Politique d'urbanisme en [Roumanie](#) ; Politiques nationales du paysage en [France](#) au niveau national et régional (atlas et plans) ; Politiques d'intégration de la dimension paysagère dans l'aménagement du territoire à [Chypre](#) ; Plans régionaux de paysage incluant des objectifs spécifiques pour les paysages ruraux en [Italie](#) ; Plan d'aménagement du territoire de la République de [Serbie](#) 2021-2023 ; Politiques du paysage en [Géorgie](#) ; Politiques du paysage aux [Pays-Bas](#) (conseillers du gouvernement) ; Stratégie nationale du paysage 2021-2035 en [Andorre](#) ; Journée internationale du paysage 2021 en [Finlande](#) ; Cadres régionaux d'aménagement du territoire et politiques du paysage en [Grèce](#) sur la base de la loi 4759/2020 Modernisation de la législation sur l'aménagement du territoire et l'urbanisme et autres dispositions ; 1er mars 2021 : Plans sectoriels paysagers au [Luxembourg](#) ; Système de cartographie scientifique avec la classification des paysages en [Norvège](#) ; Le paysage dans les plans globaux municipaux en [Suède](#).

Plateforme d'information



Définition du paysage



Politiques du paysage



Intégration du paysage



Coopération internationale



Réalisations exemplaires

Les Réunions des Ateliers du Conseil de l'Europe pour la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage

- Traiter d'une manière approfondie de la mise en œuvre de certains aspects de la Convention européenne du paysage
- Permettre l'échange d'expériences, en examinant à la fois les bonnes et mauvaises pratiques en matière de protection, de gestion et d'aménagement du paysage européen.

Ateliers 2002 - 23-24 mai, Strasbourg, France

- Politiques du paysage : contribution au bien-être des citoyens européens et au développement durable (approches sociale, économique, culturelle et écologique)
- **Identification, qualification du paysage et objectifs de qualité paysagère, en tirant parti des ressources culturelles et naturelles**
- Sensibilisation, éducation et formation
- Instruments novateurs en vue de la protection, de la gestion et de l'aménagement du paysage



Ateliers 2003 - 27-28 novembre, Strasbourg, France

Intégration du paysage dans les politiques et programmes internationaux (article 7 de la Convention) et les paysages transfrontaliers (article 9 de la Convention) ;

- Paysage et le bien-être individuel et social (préambule de la Convention) ;**
- Paysage et l'aménagement du territoire (article 5, d de la Convention).**

***Une exposition sur
"Le paysage à travers le regard
des enfants d'Arménie" a été présentée
à l'occasion de la tenue de ces Ateliers.***



Ateliers 2005 -16-17 juin, Cork, Irlande

«Des paysages pour les villes, les banlieues et les espaces périurbains»

Souligner l'importance de la politique paysagère urbaine, en mettant l'accent sur les espaces suburbains et périurbains.



Ateliers 2006

• 11-12 mai, Ljubljana, Slovénie,
« Paysage et société »



• 28-29 septembre, Gironne, Espagne,
« Les objectifs de qualité paysagère, de la théorie à la pratique »



**Ateliers 2007 - 20-21 septembre,
Sibiu, Roumanie**
« Paysage et patrimoine rural »

ROUMANIE

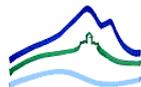


MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT,
DES TRAVAUX PUBLICS ET DES LOGEMENTS



COUNCIL
OF EUROPE

CONSEIL
DE L'EUROPE



EUROPEAN LANDSCAPE CONVENTION
CONVENTION EUROPÉENNE DU PAYSAGE



COUNCIL
OF EUROPE

CONSEIL
DE L'EUROPE

Ateliers 2008



24-25 avril, Piestany, République Slovaque
« Le paysage dans les politiques de planification et la gouvernance : vers un aménagement du territoire intégré »



Ateliers 2009



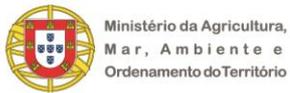
8-9 octobre, Malmö, Suède
« Paysage et les forces déterminantes 'driving forces' »



Ateliers 2010 15-16 avril, Cordoba, Espagne « Paysage et **infrastructure** pour la société »



Ateliers 2011 20-21 octobre, Evora, Portugal « Paysage **multifonctionnel** »



Ateliers 2012 - 2-3 octobre, Thessalonique, Grèce

« Visions pour l'Europe du futur sur la démocratie territoriale : le paysage comme nouvelle stratégie de l'aménagement du territoire... une autre manière de voir le territoire en impliquant la société civile... »



nnnn

Ateliers 2013 - 2-3 octobre, Cetinje, Montenegro

« Les territoires du futur : identification et qualification des paysages, un exercice de démocratie »



MONTENEGRO

MINISTRY OF SUSTAINABLE DEVELOPMENT
AND TOURISM



Ateliers 11-12 juin 2014, Wroclaw, Pologne, «Forum des sélections nationales au Prix du paysage du Conseil de l'Europe»



Ateliers 1-2 octobre 2014, Urgup, Turquie «Paysages durables et économie : de la valeur inestimable naturelle et humaine du paysage»



Ateliers 1-2 octobre 2015, Andorra la Vieille, Andorre
**«Paysage et coopération transfrontalière:
le paysage ne connaît pas de frontière »**



Govern d'Andorra



Ateliers 1-2 octobre 2016, Erevan, Arménie
**«Les *politiques nationales* du paysage pour la mise en oeuvre de
la Convention européenne du paysage »**



Ateliers 5-7 septembre 2017, Brno, République tchèque «La mise en œuvre de la Convention européenne du paysage au niveau local : la **démocratie locale**»



Chairmanship of the Czech Republic
Council of Europe
May – November 2017

Présidence de la République tchèque
Conseil de l'Europe
Mai – Novembre 2017



EUROPEAN LANDSCAPE CONVENTION
CONVENTION EUROPÉENNE DU PAYSAGE

COUNCIL OF EUROPE



CONSEIL DE L'EUROPE



Ateliers octobre 2018, Tropea, Italie «Paysage et éducation»



MINISTERO
PER I BENI E
LE ATTIVITÀ
CULTURALI



REGIONE
CALABRIA



COUNCIL OF EUROPE LANDSCAPE CONVENTION
CONVENTION DU CONSEIL DE L'EUROPE SUR LE PAYSAGE

COUNCIL OF EUROPE

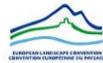


CONSEIL DE L'EUROPE



Ateliers mars 2019, Séville, Espagne

Eau, paysage et citoyenneté face aux changements mondiaux



Ateliers juin 2019, [Genève, Suisse]

Forum des sélections nationales pour le Prix du paysage du Conseil de l'Europe – 6^e Session



Ateliers 19-20 octobre 2019, [Lausanne, Suisse]
Intégration du paysage dans les politiques sectorielles



Ateliers 6-7 Octobre 2021, Palma de Majorque, Espagne
Des politiques du paysage !



Publications (coe.int)

« Paysage et développement durable : les défis de la Convention européenne du paysage »,

Editions du Conseil de l'Europe, 2006

Le paysage et l'aménagement du territoire

...

« Facettes du paysage : réflexions et propositions pour la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage »,

Editions du Conseil de l'Europe, 2012

Paysage, villes et espaces péri-urbains et suburbains

Paysage et infrastructures de transport : les routes
Infrastructures routières : les allées d'arbres dans le paysage

...



*Paysage et développement durable:
les enjeux de la Convention européenne
du paysage*



*Facettes du paysage
Réflexions et propositions pour la mise en œuvre
de la Convention européenne du paysage*

« Dimensions du paysage : réflexions et propositions pour la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage », Editions du Conseil de l'Europe, 2017

Paysage et éoliennes

Paysage et loisirs

Paysage et économie

Paysage et publicité

...

« Mosaïques du paysage : Pensées et propositions pour la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage », Editions du Conseil de l'Europe, 2022

Vers une **grammaire des paysages** européens

Dessiner des **paysages agricoles** pour un développement durable

Le paysage des **territoires ruraux** en transition énergétique, agricole et démographique

Expériences de **paysages ruraux**

...

Dimensions du paysage



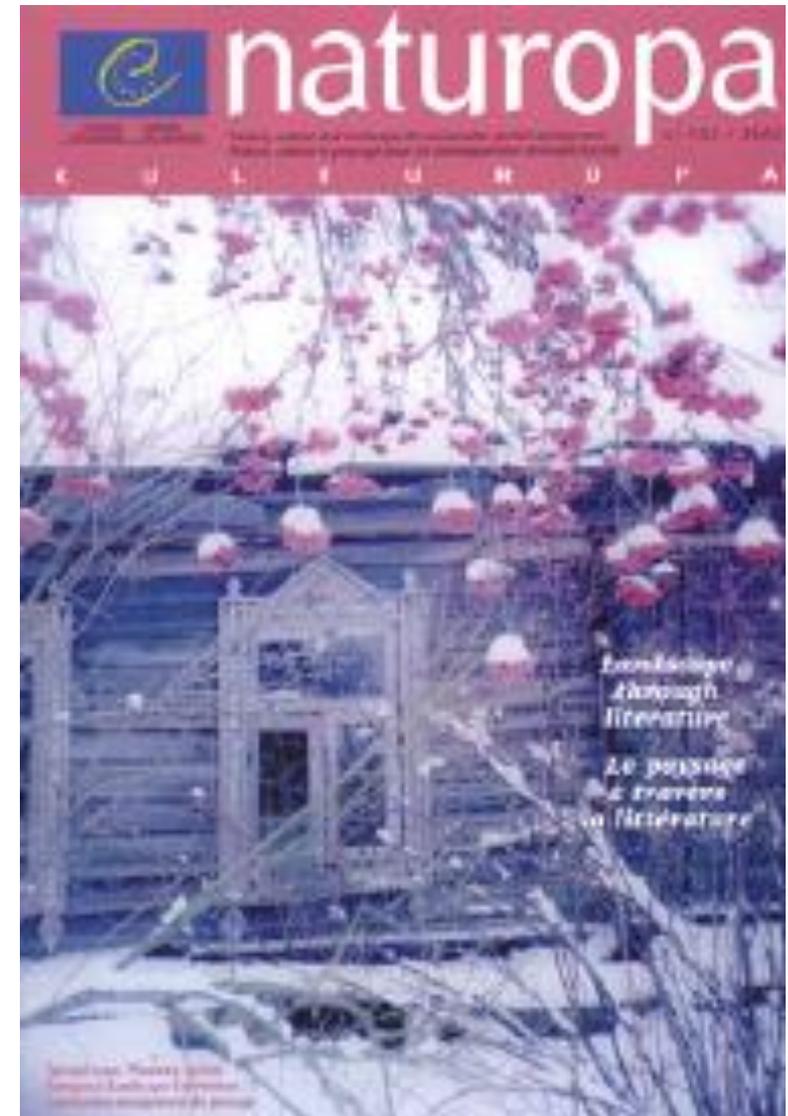
Réflexions et propositions
pour la mise en œuvre
de la Convention européenne
du paysage

Revue Futuropa

<https://www.coe.int/fr/web/landscape/futuropa-magazines>

- « **Le paysage : cadre de vie de demain** », n° 86-1998
- « **La Convention européenne du paysage** », n° 98-2002
- « **Le paysage à travers la littérature** », n° 103-2005

Les textes et des images en provenance des Etats membres du Conseil de l'Europe montrent que le paysage a eu de tout temps et en tout lieu une dimension spirituelle déterminante pour les individus.





Futuropa

pour une nouvelle vision du paysage et du territoire

Revue du Conseil de l'Europe

n° 1 / 2008 – Français

Paysage
Territoire
Nature
Culture
Patrimoine
Être humain
Société
Développement durable
Éthique
Esthétique
Habitant
Regard
Inspiration
Genius loci

*L'habitat rural vernaculaire,
un patrimoine
dans notre paysage*



Futuropa

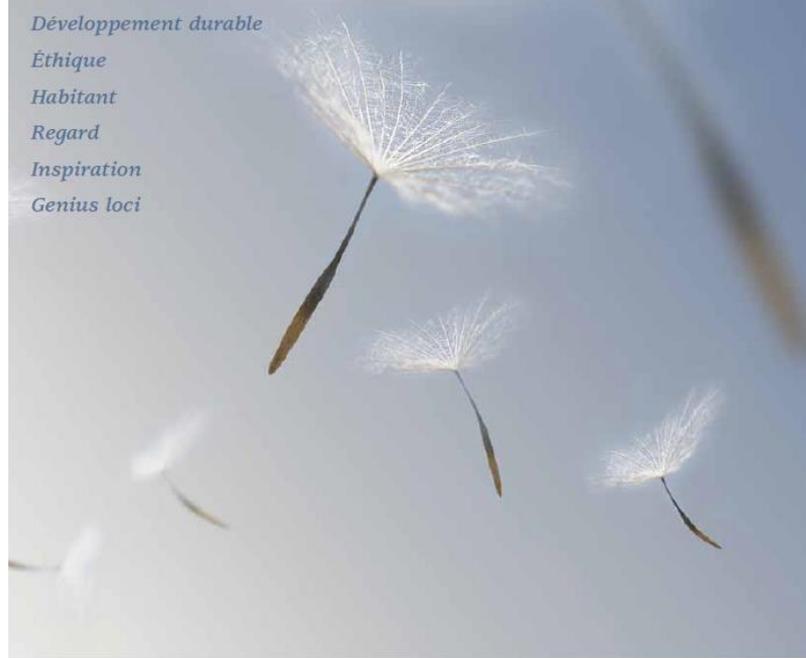
pour une nouvelle vision du paysage et du territoire

Revue du Conseil de l'Europe

n° 2 / 2010 – Français

Paysage
Territoire
Nature
Culture
Patrimoine
Être humain
Société
Développement durable
Éthique
Habitant
Regard
Inspiration
Genius loci

*Paysage et coopération
transfrontalière*



- « Paysage et espace public »,
n° 3-2012

<http://www.coe.int/naturopa/fr>



Le Prix du paysage du Conseil de l'Europe

Résolution CM/Res(2008)3 sur le règlement relatif au Prix du paysage du Conseil de l'Europe le 20 février 2008

Le « Prix du Paysage du Conseil de l'Europe » constitue une reconnaissance de la politique ou des mesures prises par des collectivités locales et régionales ou des organisations non gouvernementales en matière de protection, de gestion et/ou d'aménagement durable de leurs paysages, faisant preuve d'une efficacité durable et pouvant aussi servir d'exemple aux autres collectivités territoriales européennes.

Ce Prix contribue stimuler les acteurs locaux pour encourager et reconnaître une gestion exemplaire des paysages.

Critères d'attribution du Prix :

- *Développement territorial durable*
- *Exemplarité*
- *Participation du public*
- *Sensibilisation*

L'Alliance du Prix du paysage du Conseil de l'Europe (coe.int)

L'Alliance du Prix du paysage du Conseil de l'Europe



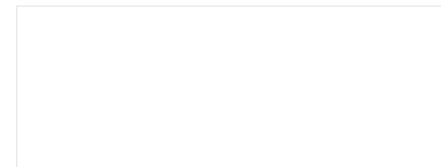
L'Alliance du Prix du paysage du Conseil de l'Europe rassemble les réalisations exemplaires présentées par les Etats Parties à la Convention européenne du paysage. Elles montrent qu'il est possible de promouvoir la dimension territoriale des droits de l'homme et de la démocratie en améliorant les caractéristiques paysagères du cadre de vie des populations.

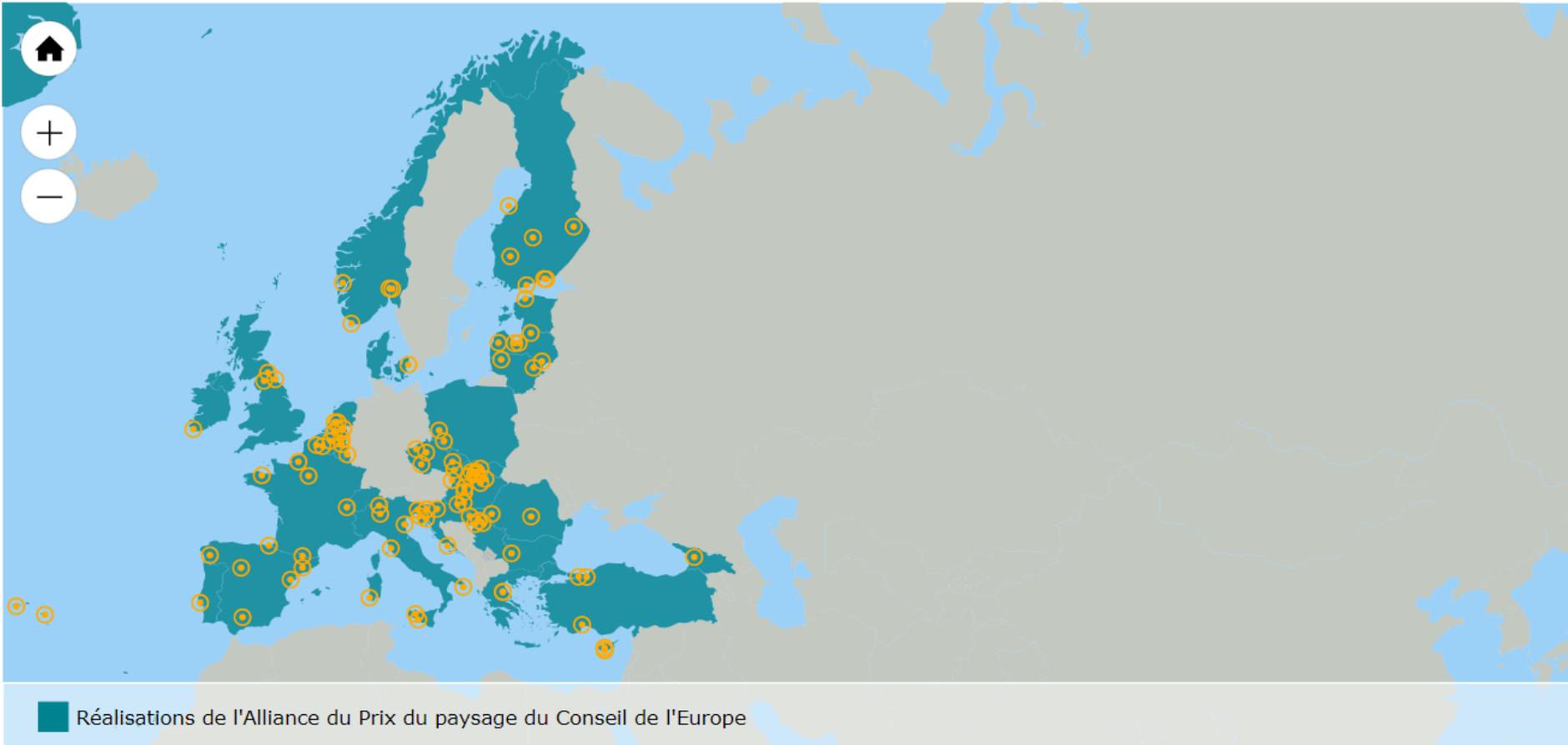
La [Résolution CM/Res\(2017\)18 sur l'Alliance du Prix du paysage du Conseil de l'Europe](#) adoptée par le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe a décidé que les réalisations exemplaires présentées par les Etats parties à la Convention européenne du paysage dans le cadre des sessions du Prix du paysage du Conseil de l'Europe et reconnues par le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe font partie de « [L'Alliance du Prix du paysage du Conseil de l'Europe](#) ». Les Parties sont invitées à encourager sa couverture médiatique, afin de sensibiliser le public à l'importance du paysage.

- > [Exposition sur l'Alliance du Prix du paysage du Conseil de l'Europe 2008-2019](#)
- > [Publication « L'Alliance du Prix du paysage du Conseil de l'Europe », volume 1, 2008-2017](#)
- > [Publication « L'Alliance du Prix du paysage du Conseil de l'Europe », volume 2, 2018-2019](#)



Dessiné par Alberto Floridi





Clause de non responsabilité

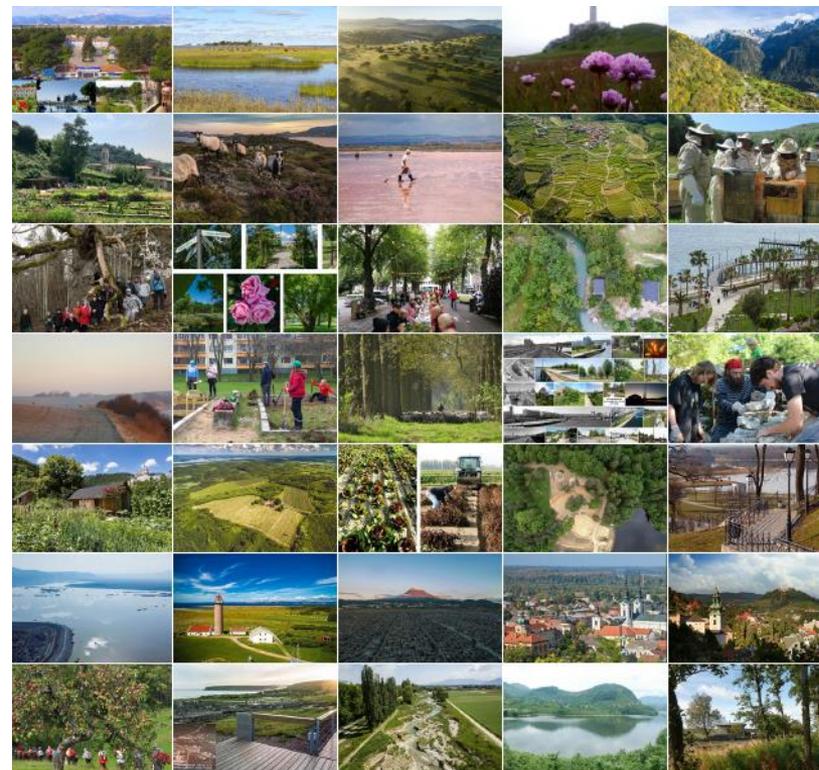
- › [Vue d'ensemble des Projets de l'Alliance du Prix du paysage du Conseil de l'Europe](#) : classification selon les acteurs, le champ d'application et les objectifs des Projets



Convention du Conseil de l'Europe
 sur le paysage
L'ALLIANCE DU PRIX DU PAYSAGE

Série Aménagement du territoire
 européen et paysage, n° 105

Volume 1



Convention européenne du paysage
**L'ALLIANCE DU PRIX DU PAYSAGE
 DU CONSEIL DE L'EUROPE**

Aménagement du territoire
 européen et paysage, n° 120

Volume 2

Le Parc de la Deûle, Lille Métropole



© Quentin Sriet



Le projet du Parc de la Deûle a vu le jour dans les années 1960, mais a été désapprouvé au niveau local puis abandonné. Il a refait surface vingt ans plus tard et a été cette fois retenu. En 1995, un plan a été établi en bonne et due forme par Simon – JNC International, en charge de concevoir l'ensemble du parc. Les travaux ont débuté en 1999 et, dès l'origine, l'une des principales difficultés a été la protection de la ressource en eau potable qui alimente un tiers de la métropole. Outre leur rôle pratique de voies navigables, les canaux de la Deûle et de Séchin abritent des biotopes présentant un grand intérêt écologique. Le parc a pâti d'un manque d'identité en raison du découpage passé du territoire. L'évolution de la région a permis de « redécouper » la campagne entre Lille et Lens, créant ainsi un lien entre ces zones urbaines désormais investies de nouvelles fonctions sociales, biologiques et économiques. Les particularités du paysage ont été utilisées pour réaménager l'espace sans le réinventer. Le projet comporte trois principaux éléments: la nature retrouvée (le site de La Gîte à Santes), une reconquête de la friche industrielle; la nature domestiquée (Les Ansereuilles à Wavrin), une réconciliation du monde urbain et du monde rural avec des environnements agricoles et de loisirs tout proches; et la nature rêvée (le jardin Mosaïc à Houplin), qui évoque les cultures des communautés dont Lille est composée. Depuis le début, la population locale et les usagers du parc sont en constante relation: ils sont amenés à assurer l'entretien et le succès de ce nouvel espace.

Le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe a attribué le Prix du paysage du Conseil de l'Europe de la Convention européenne du paysage pour la 1^{re} session du Prix 2008-2009 aux auteurs du projet, considérant que la réalisation répond aux critères d'attribution du prix concernant le développement territorial durable, l'exemplarité, la participation du public et la sensibilisation, et se félicitant de la réussite de la liaison effectuée entre l'espace urbain et l'espace rural, ainsi que du grand engagement de tous les acteurs concernés en faveur du réassainissement et de la requalification du paysage.

Le Parc Cristina Enea, Conseil municipal de San Sebastián



© Linajeros Cruz



A l'origine, dans les années 1890, le parc Cristina Enea était privé ; il est devenu public quand le duc de Mandas en a fait don à la ville. Depuis 1995, le Conseil municipal participe à la conservation, à la protection et à la gestion de ce parc romantique historique. Ces efforts s'inscrivent dans le projet plus vaste intitulé « Plan vert », qui concerne l'ensemble de la ville et ambitionne de restaurer et de restructurer le paysage, considéré comme un aspect essentiel de l'aménagement de San Sebastián. Au cours de sa longue histoire, le parc a connu un déclin progressif. Suivant les orientations et les objectifs de la municipalité, le projet a permis de restaurer les allées et de reconstituer la flore et la faune, tout en préservant et en accentuant les principales caractéristiques de la ville. A l'actif du projet, on peut citer : la prévention de l'érosion des sols, la reconstruction d'allées détériorées, l'installation de systèmes sanitaires et de récupération des eaux de pluie, la restauration de bâtiments délabrés et l'arrêt de la propagation incontrôlée de la végétation. Le parc combine politiques durables et qualité de l'urbanisme, tout en encourageant la biodiversité dans la zone urbaine. Le projet est utile à double titre : il préserve le patrimoine culturel et naturel, et protège ainsi le parc, à la fois cadre romantique et espace pour la biodiversité.

Le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe a attribué une mention spéciale du Prix du paysage du Conseil de l'Europe de la Convention européenne du paysage pour la 1^{re} session du Prix 2008-2009 aux auteurs du projet, considérant que la réalisation répond aux quatre critères d'attribution du prix concernant le développement territorial durable, l'exemplarité, la participation du public et la sensibilisation, et reconnaissant l'excellent résultat de l'aménagement à long terme effectué, favorisant la promotion qualitative du paysage urbain en tenant compte au mieux des éléments socioculturels.

Alliance paysage - Espagne

Carbonia : la machine paysage, Comité joint de la commune de Carbonia, Ville de Carbonia



© Ville de Carbonia



Le projet Carbonia: la machine paysage vise à régénérer un paysage urbain et minier moderniste du XX^e siècle qui s'est dégradé après la fermeture des mines dans les années 1970. En 2001, la ville a été reconnue comme un exemple d'urbanisme « rationaliste » méritant d'être préservé et développé. A cette fin, un plan d'action a été élaboré. La ville a recentré ses efforts sur la promotion de la recherche et de l'enseignement supérieur, a engagé la reconversion de l'activité industrielle en privilégiant des énergies de substitution non polluantes et a bonifié le paysage minier à l'abandon en le développant pour la recherche, la culture et l'industrie. Le site minier de Serbariu a été restructuré, et 16 bâtiments, puits et galeries y ont été rénovés. Le Centre italien de la culture du charbon est désormais hébergé au cœur de l'ancienne grande mine. Depuis le début du projet, la tendance démographique négative a été enrayerée et les emplois ont augmenté de 12 %.

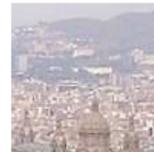
Le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe a attribué le Prix du paysage du Conseil de l'Europe de la Convention européenne du paysage pour la 2^e session du Prix 2010-2011 aux auteurs de ce projet en raison de son caractère exhaustif et multiscalaire. Le Comité des Ministres a considéré que cette réalisation exemplaire, qui vise à régénérer un paysage urbain et minier moderniste du XX^e siècle dans une perspective de développement durable, remplit pleinement l'ensemble des critères du Prix du paysage. Cette réalisation prouve que l'on peut parvenir à un développement territorial durable grâce à une large sensibilisation et à la participation du public à tous les niveaux. L'utilisation des ressources historiques pour créer une nouvelle identité, fondée sur la recherche et sur un tourisme durable, a fourni un modèle au développement d'un paysage urbain. Les travaux menés à l'échelle du site minier se sont accompagnés d'un processus de renouveau de l'ensemble de la ville, comprenant la restauration de places publiques, de routes et de monuments. Cette régénération du tissu urbain a favorisé l'émergence d'une nouvelle identité culturelle de la ville. La réalisation offre un parfait exemple de développement durable du paysage urbain, exemple susceptible d'exercer une influence notable à l'échelle internationale sur le redéveloppement d'autres espaces urbains et industriels dégradés.

Alliance paysage - Italie

L'éducation et la sensibilisation au paysage : Ville, territoire, paysage, Generalitat de Catalogne et Observatoire du paysage de Catalogne



© Generalitat de Catalogne

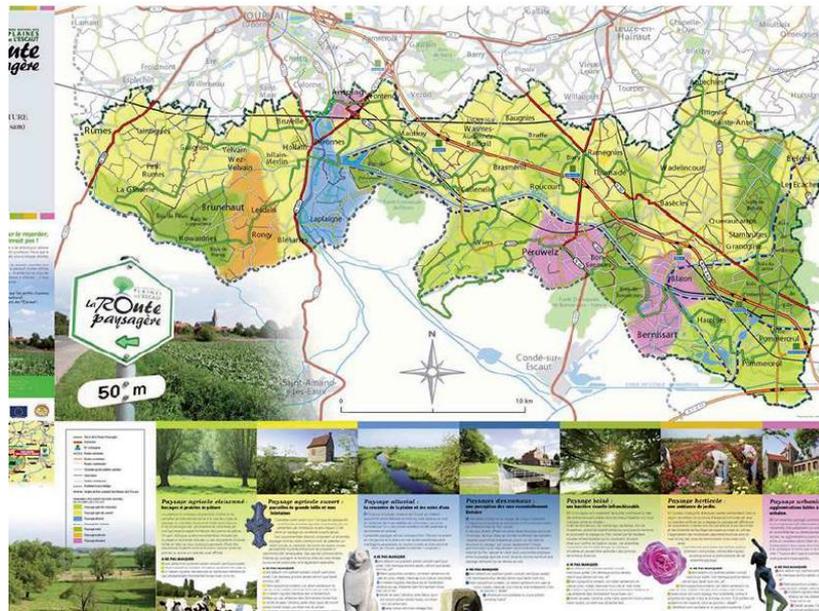


Le projet d'éducation et de sensibilisation au paysage : Ville, territoire, paysage a été élaboré par le ministère catalan de l'Education, le ministère catalan de l'Aménagement du territoire et des Travaux publics et l'Observatoire du paysage de Catalogne. Il promeut l'éducation des jeunes âgés de 12 à 16 ans en Catalogne dans le domaine du paysage et du territoire, en s'appuyant sur deux types de matériel pédagogique : des cartes éducatives et un site internet qui propose des activités interactives. En dispensant un enseignement obligatoire sur le thème du territoire et du paysage, les autorités visent à forger une nouvelle culture du territoire et un sentiment de responsabilité à l'égard du paysage. Le programme laisse une grande place à l'analyse, afin d'encourager les élèves à appréhender le paysage qui les entoure et à se situer par rapport à lui. Les dépliants éducatifs ont été distribués dans tous les établissements d'enseignement secondaire obligatoire en Catalogne, à 450 000 élèves. Parallèlement, une formation a été mise en œuvre à l'intention des enseignants sur le thème du paysage, pour leur permettre d'exploiter pleinement le matériel pédagogique. Le projet se soucie du développement durable à long terme, pour modifier la manière dont l'individu aborde le paysage et prévenir ainsi sa dégradation.

Le Comité des ministres du Conseil de l'Europe a attribué une mention spéciale du Prix du paysage du Conseil de l'Europe de la Convention européenne du paysage pour la 2^e session du Prix 2010-2011 aux auteurs du projet, considérant qu'il s'agit d'une réalisation exemplaire visant à forger une nouvelle culture du territoire et un sentiment de responsabilité vis-à-vis du paysage. Par sa qualité et sa portée, ce projet éducatif créatif offre un excellent modèle pour la mise en œuvre de projets de même nature. Ce programme reconnaît que le paysage est en constante évolution et que des citoyens éduqués sont les plus à même de répondre aux défis du futur. Sa diversité et sa richesse favorisent la responsabilité des citoyens et créent un modèle exemplaire pour l'éducation, fondé sur la participation du public et sa sensibilisation.

BELGIQUE

La Route paysagère du Parc naturel des Plaines de l'Escaut, Parc naturel des Plaines de l'Escaut



© Parc naturel des Plaines de l'Escaut



La Route paysagère du Parc naturel des Plaines de l'Escaut n'est pas un sentier touristique ordinaire : elle a pour objet de faire découvrir aux visiteurs la richesse et la diversité du paysage qui s'offre à eux et de leur faire prendre conscience du rôle important que joue ce paysage dans l'évolution naturelle, économique, culturelle et politique. Il s'agit d'un sentier d'interprétation du paysage accessible à bicyclette, en voiture ou à pied. Traversant plusieurs communes, y compris en France, la Route paysagère est jalonnée de panneaux d'information. Ces panneaux offrent aux promeneurs des explications sur les environs et une ouverture sur un monde de nouvelles connaissances leur permettant de comprendre et d'apprécier le paysage. La route s'adresse à tous: habitants des environs désireux de comprendre leur localité ou touristes désireux de profiter de l'expérience complète du parc naturel. Le travail visant à identifier les lieux remarquables a été accompli grâce à une étroite coopération entre les communes concernées par le parc.

Le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe a reconnu la grande valeur du projet : il s'agit d'une réalisation exemplaire d'une route paysagère visant à faire découvrir aux populations et aux visiteurs la richesse et la diversité du paysage qui s'offre à eux et à leur faire prendre conscience du rôle important que joue ce paysage dans l'évolution naturelle, culturelle, économique et politique d'un territoire.

CHYPRE



© Antonia Theodsiou

Alliance paysage - Chypre

Les vergers de noisetiers du village de Polystypos, Conseil de la communauté de Polystypos

Le village de Polystypos possède une longue tradition de culture du noisetier. Cette pratique ayant connu un certain recul, des mesures ont été prises afin de soutenir les agriculteurs : les anciens sentiers ont fait l'objet d'importants travaux de réhabilitation, effectués avec les techniques de construction d'origine, celles de la pierre sèche. Le projet contribue non seulement à la diversification et au développement économique, mais aussi à la conscience écologique, aux activités touristiques et aux loisirs. L'utilisation des techniques traditionnelles de construction en pierre sèche permet aux agriculteurs de développer leurs activités grâce à une meilleure accessibilité des vergers de noisetiers, tout en préservant la beauté des paysages et en contribuant à la biodiversité. La population locale a été impliquée à chacune des étapes : de l'apprentissage et de la pratique de l'art ancien de construction en pierre sèche à l'aménagement de sentiers et d'installations touristiques. Le projet a fait renaître un village qui était autrement promis au déclin et offre un bon exemple de la manière d'utiliser des ressources et un cadre naturel pour générer des richesses sans compromettre le charme du lieu.



Le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe a reconnu la grande valeur du projet : il s'agit d'une réalisation exemplaire entreprise par la population locale pour redynamiser un paysage rural, en se fondant sur les ressources naturelles et culturelles locales et en utilisant des techniques traditionnelles.

FRANCE



© Gérard Dufresne

Alliance paysage - France

La Base régionale de plein air et de loisirs du Port aux Cerises, Syndicat mixte d'étude, d'aménagement et de gestion de la Base régionale de plein air et de loisirs du Port aux Cerises



La Base régionale de plein air et de loisirs du Port aux Cerises, dans la banlieue sud de Paris, accueille plus d'un million de visiteurs par an sur ses 160 hectares. Le site, qui abritait une décharge d'ordures ménagères et de gravats dans les années 1960, a été réhabilité et transformé en un espace de « nature urbanisée » axé sur l'égalité et une meilleure qualité de vie. La prise en compte des besoins et des attentes des usagers est la clé du succès rencontré. Un large éventail d'activités, conçues pour permettre aux visiteurs de s'évader de l'environnement urbain tout proche, est proposé. La Base régionale de plein air et de loisirs connaît en permanence des mutations et des réaménagements dont aucun aspect n'est laissé au hasard : l'espace est modelé pour convenir à la finalité désirée et aux attentes des usagers. La base de plein air et de loisirs propose toute une gamme de loisirs, dont chacun répond à des attentes particulières tout en s'inscrivant dans sa logique générale. Elle propose un centre équestre, des piscines et un petit train qui permet aux visiteurs de se déplacer facilement.

Le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe a reconnu la grande valeur du projet : il s'agit d'une réalisation exemplaire d'aménagement d'un paysage dégradé et d'adaptation aux usagers et aux temps nouveaux pour le bien-être et la qualité de vie des habitants.

PAYS-BAS



© Wanne Roetmeijer

Alliance paysage – Pay-Bas

Le Manifeste pour le paysage des Pays-Bas, Fondation du Manifeste pour le paysage

Le Manifeste pour le paysage a été conçu pour mettre en exergue l'importance du paysage et améliorer la qualité du paysage des Pays-Bas. En promouvant l'implication des citoyens, l'échange de savoir-faire entre les organisations, l'amélioration de la qualité de l'aménagement du paysage ainsi que l'analyse des outils d'entretien actuels, ainsi qu'en recherchant des financements durables auprès des pouvoirs publics, la Fondation du Manifeste pour le paysage a montré qu'elle était un acteur clé du « rayonnement du paysage ». Quarante-sept organisations collaborent à des fins de sensibilisation et de coordination des initiatives de soutien à l'entretien du paysage. En réunissant des organisations non gouvernementales ayant des objectifs différents, mais partageant toutes le même souci du paysage, la Fondation du Manifeste pour le paysage est parvenue à faire progresser sensiblement l'intérêt des autorités et du public pour le paysage. Cette démarche crée une force qui œuvre pour la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage en utilisant tous les moyens à sa portée, qu'il s'agisse de l'amélioration des politiques ayant trait au paysage ou des campagnes « L'aménagement paysager de votre cour ».



Le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe a reconnu la grande valeur du projet : il s'agit d'une réalisation exemplaire permettant, par l'échange de savoir-faire, de sensibiliser et de mobiliser, de manière durable, des initiatives citoyennes en faveur du paysage.

SERBIE

Le paysage du village de Backi Monostor, « Podunav » Backi Monostor



© Dejan Mitić



Le village de Backi Monostor se situe dans les environs de la Réserve naturelle spéciale de Gornje Podunavlje, qui compte plusieurs biotopes indigènes préservés, lesquels abritent une faune et une flore très riches. Proche des frontières avec la Croatie et la Hongrie, le village se trouve être ainsi un carrefour multiethnique, où toutes les expressions culturelles sont promues et forment le cadre unique créant l'attrait touristique du village. Ces caractéristiques sont encouragées et des initiatives sont prises pour diversifier les facteurs d'attractivité. Des maisons anciennes sont remises en état au moyen de techniques traditionnelles et deviennent des « maisons ethniques » et des jeunes sont initiés à des métiers anciens afin de préserver les emplois dans le village et d'y soutenir l'essor du tourisme. Les plaines inondables remplissent non seulement une fonction touristique, mais jouent aussi un rôle plus direct dans le bien-être socio-économique de la région. Elles fournissent de l'eau potable, une protection contre les crues, ainsi que des possibilités d'exploitation durable des forêts et de la ressource halieutique. Pour cette raison, des ateliers, actions d'éducation et séminaires sont régulièrement conduits à l'intention des adultes et des enfants afin de leur apporter des connaissances de première main en gestion du paysage. Un nombre croissant de jeunes, fiers de leur village, choisissent désormais d'y rester et d'en devenir les représentants et les promoteurs auprès des visiteurs.

La candidature a été présentée par la Serbie en qualité d'Etat signataire de la Convention européenne du paysage et, le 28 juin 2011, la Serbie a ratifié la Convention. Le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe a reconnu la grande valeur du projet : il s'agit d'une réalisation exemplaire inspirant la mobilisation d'une collectivité en faveur de la valorisation des ressources traditionnelles et artisanales d'un territoire situé dans une vaste zone alluviale.

SLOVÉNIE



© Petra Vertelj Nared

« Nous aménageons notre paysage », Association slovène des architectes paysagistes

Le projet « Nous aménageons notre paysage » a été lancé pour diffuser des informations sur le paysage, peu après l'entrée en vigueur de la Convention européenne du paysage en Slovénie, et s'est fixé comme objectif d'influencer la manière dont les individus conçoivent le paysage. Il s'est concentré sur l'éducation, qui permet de transformer la manière dont l'individu appréhende son environnement et se situe par rapport à lui. A travers la formation de pédagogues et d'enseignants, le projet a promu la sensibilité au paysage aussi bien des enfants que des adultes, en considérant que notre mode de vie et nos comportements vis-à-vis de l'environnement ont des implications directes sur le paysage. Un concours d'art et de photographie a été organisé au niveau d'écoles maternelles et primaires, grâce auquel les enfants ont pu prendre conscience du cadre physique dans lequel ils vivent. Ce concours a abouti à une exposition et à la remise de plusieurs récompenses, qui ont favorisé la prise de conscience, ainsi qu'une réflexion, sur le paysage. A travers l'éducation, le projet favorise des effets positifs à long terme, tels que le développement durable et le renforcement des mesures tendant à réaliser un paysage de qualité et à le préserver.



Alliance paysage - Slovénie

Le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe a reconnu la grande valeur du projet : il s'agit d'une réalisation novatrice et exemplaire favorisant la pédagogie en vue de sensibiliser des jeunes à l'importance d'un développement territorial durable soucieux du paysage.

U-parks, U-turns we love,
District de la municipalité d'Utena



© District de la municipalité d'Utena



Avec 34 000 habitants (chiffres de 2012), Utena est la dixième plus grande ville de Lituanie. Entre les années 1960 et 1990, ce centre industriel s'est doté d'un cadre naturel préservé vivant (système de rivières, lacs, vallées) sur un terrain de 140 hectares. L'importance écologique des zones naturelles préservées est depuis longtemps reconnue, mais non celle de ses côtés esthétiques et de loisirs. Entre 1990 et 1998, l'Etat a entamé un processus de restitution des biens privés et de privatisation des terres. La municipalité a consacré de gros efforts pour sauver ces zones et en faire des espaces publics. En protégeant et entretenant ce paysage unique pour en valoriser l'aspect récréatif, le district de la municipalité d'Utena a conçu des jardins urbains au centre-ville (2005), aménagé les berges de la rivière Krašuona au milieu d'un quartier résidentiel aux constructions très denses (2009), et développé les parcs de Dauniškis (2005) et Vyžuona (2010), aujourd'hui de vastes espaces de loisirs centraux (surface totale : 50 hectares).

Le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe a attribué une mention spéciale du Prix du paysage du Conseil de l'Europe de la Convention européenne du paysage pour la 3^e Session du Prix 2012-2013 pour «L'attention portée au paysage urbain en tant que bien commun» aux auteurs du projet. Le projet de reconquête de parcs publics urbains mis en réseau, retient l'attention car il contrebalance la vague de privatisation des espaces qui a suivi la fin de la période soviétique. Ici, l'espace public redevient important et chacun peut en profiter au quotidien. Ce système de parcs urbains est un bel exercice de planification du paysage appliqué au bien-être individuel et collectif. Le paysage est considéré en tant que bien commun, ce qui permet de développer une pratique de participation. Cette réalisation montre une dimension de développement durable incontestable. L'implication de l'Association des architectes-paysagistes et l'utilisation des parcs comme espaces d'apprentissage pour les futurs professionnels sont particulièrement intéressantes.

SERBIE

La Porte de Gornje Podunavlje, ONG Podunav, Backi Monostor



© Srđan Čičavački



Le but premier de ce projet est le développement durable de l'ensemble de la région grâce à l'essor du tourisme écologique et rural, ce qui suppose l'engagement de la communauté locale tout entière, pour apporter un bien-être social et économique par la préservation de la nature et du paysage. Le lien entre une culture et un patrimoine historique locaux en harmonie avec la nature et la promotion de la réserve en tant que destination touristique écologique et rurale offre une durabilité sociale, culturelle et esthétique. C'est également là la promesse d'un développement de la qualité rendu possible par les nouvelles méthodes de préservation de la nature et des traditions, et de nouveaux emplois pour la population locale. Le projet est un partenariat entre des institutions locales et régionales, y compris issues du secteur non gouvernemental et civil – dont la collectivité locale.

Le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe a attribué une mention spéciale du Prix du paysage du Conseil de l'Europe de la Convention européenne du paysage pour la 3^e Session du Prix 2012-2013 pour la « Contribution aux idéaux européens » aux auteurs du projet. La situation du projet sur les rives du Danube et dans une région ancienne, le Backi Monostor, a permis de développer des objectifs transfrontaliers et multi-ethniques particulièrement intéressants. L'attention portée aux héritages culturels serbe, croate, hongrois, rom, šokci dans la perspective d'une identité européenne commune a été particulièrement appréciée. Ce projet exprime l'engagement des populations pour un meilleur bien-être économique et social dans le même temps que pour la préservation des spécificités du paysage. Prenant appui sur une réserve de biosphère de l'UNESCO, cette candidature développe une approche intégrée bien adaptée. Le développement d'un écotourisme transfrontalier, en lien avec le retour à une production agricole liée à une alimentation traditionnelle, permet de limiter l'exode rural des jeunes.

Alliance paysage - Serbie

RÉPUBLIQUE TCHÈQUE

L'éducation environnementale dans la ville de Strakonice année après année ou « Le pèlerinage à travers le paysage contemplatif », Municipalité de Strakonice



© Municipalité de Strakonice



Alliance paysage – République tchèque

Le projet éducatif présenté par la ville de Strakonice consiste en une série de cycles thématiques annuels consacrés aux paysages des districts de Strakonice, Blatná et Vodňany. Chaque sous-projet témoigne du caractère unique d'un paysage dans un contexte naturel, culturel et historique, et traite de la manière de lire et de comprendre l'histoire de la région. Dans l'approche complexe du développement durable, il explique la nécessité de protéger et de gérer fonctionnellement les paysages en tant que milieux interdépendants et mutuellement influencés. De par son exhaustivité, ce projet sensibilise l'opinion au sort de la Bohême du Sud en aidant ses habitants à renforcer leur assurance et à mieux respecter l'endroit où ils sont nés et où ils vivent. Chaque cycle thématique s'accompagne d'une citation de l'ouvrage « Le paysage contemplatif » (*Země zamyšlená*), écrit par un artiste local, Ladislav Stehlík (1^{re} édition, 1947). Des comparaisons entre ce texte, vieux de plus de cinquante ans, et la situation actuelle offrent une perspective inspirante sur l'évolution des paysages de Bohême du Sud.

Le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe a reconnu la grande valeur du projet. Le projet d'éducation environnementale dans la ville de Strakonice, projet pilote au niveau national, est un processus continu inscrit dans une démarche pérenne, qui tient compte de la gestion passée. Il associe toutes les générations par une série de « cycles thématiques » se référant aux valeurs immatérielles des lieux (histoire et légendes, poésie, peinture, arts populaires, etc.) afin de mieux qualifier le paysage et lui « donner une âme ». La prise de conscience de l'appartenance à des paysages européens est intéressante. La participation active des populations dans la restauration et l'entretien du « petit » patrimoine a été appréciée.

FRANCE



© Alexandre Petzold

Le Parc du Grand Pré, Ville de Langueux

Parc contemporain situé à Langueux, Grand Pré relie le centre de cette petite ville à Saint-Brieuc et aux vastes horizons de la baie d'Yffignac. Le projet est créateur d'un endroit à la fois fort et convivial, qui propose une conception élégante d'une nouvelle urbanité. La ville, morcelée par un urbanisme pavillonnaire, s'est dotée de nouvelles qualités citadines. Celles-ci se traduisent, d'une part, par un projet social qui accorde de l'importance à un espace public propice à la diversité et aux échanges humains, et, d'autre part, par des panoramas et matériels composés qui recréent un rapport visuel avec le paysage et les sites environnants. Le Parc du Grand Pré est devenu le nouveau centre d'attraction d'une ville en gestation.



Le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe a reconnu la grande valeur du projet. Le Parc du Grand Pré occupe 12 hectares entre ville et nature. Il montre comme résultat un lieu de convivialité qui redonne une cohérence à un territoire morcelé. Il ouvre des connexions avec les villages et les espaces avoisinants. Ce parc autorise des utilisations récréatives multiples et permet de développer une pédagogie au service de la promotion du développement durable. Le projet se veut l'expression d'une nouvelle qualité urbaine et a changé l'image de « cité dortoir » de Langueux. Il vise à produire des espaces de rencontre propices aux échanges et à la mixité sociale.

LETTONIE

Le Parc forestier Dzintari, Conseil municipal de Jurmala



© Ojārs Martinsons



Le Parc forestier Dzintari de Jurmala occupe un emplacement unique ; il s'agit en effet d'une enclave naturelle de 13 hectares située au centre-ville de Jurmala. Les plus grands atouts du parc sont des pinèdes et habitats vieux de deux cents ans, conservés intacts en dépit du développement rapide des alentours. La construction d'objets publics autour de cette zone naturelle a fait se multiplier le nombre de visiteurs avant l'édification du parc. Cette fréquentation accrue pourrait avoir pour effet de dégrader le paysage du parc au centre-ville. C'est pourquoi l'idée est d'aménager le paysage naturel en s'adaptant à cette situation nouvelle et d'intégrer la nature au sein d'une infrastructure urbaine, tout en préservant le caractère naturel et varié de cette enclave. Son aspect sauvage préservé fait du Parc forestier un lieu de loisirs et de vacances apprécié de tous. Ses éléments d'infrastructure sont uniformément répartis sur toute sa superficie et permettent de circuler au-dessus du sol grâce à une passerelle de bois sur pilotis. Le principal élément récréatif est une piste de roller située au centre du parc. Patineurs et piétons sont séparés par un pont piétonnier. Le parc comprend aussi des pistes de skate, des terrains de street-ball ainsi qu'une tour panoramique et des terrains de jeux.

Le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe a reconnu la grande valeur du projet. Le Parc forestier Dzintari a pour ambition de conserver une enclave naturelle de 13 hectares en centre-ville. Cet aménagement du paysage urbain dédié à la récréation et aux loisirs a su adapter la capacité d'accueil du site à la fréquentation des piétons et des utilisateurs de skateboards. Le développement de processus démocratiques pour répondre aux aspirations des populations en matière de qualité du cadre de vie est particulièrement apprécié.

**La mise en valeur du site naturel et paysage de l'Hof ter Musschen,
Commission de l'environnement de Bruxelles et environs ASBL**



© CEBE – Geneviève Vermoelen

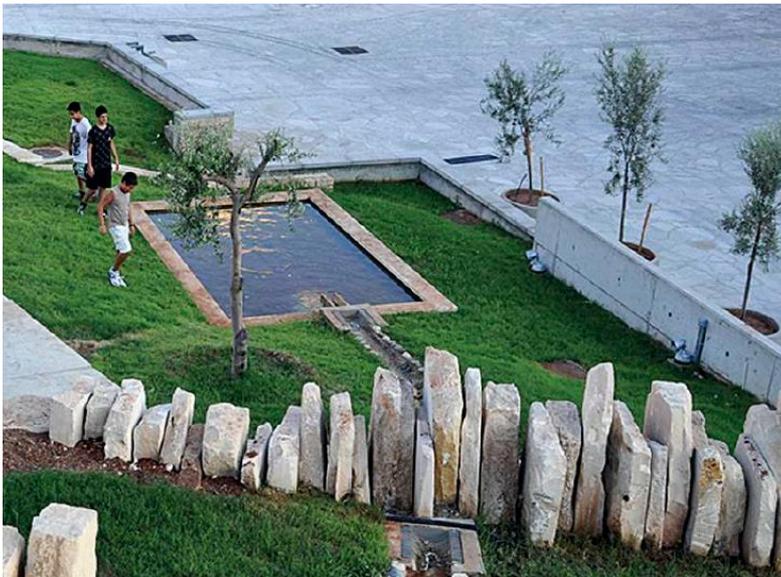


Le projet de l'Hof ter Musschen a eu pour objet la préservation, la valorisation et l'animation d'un ancien paysage rural typique de l'est de Bruxelles. Situé en bordure du territoire régional, ce site de haute valeur biologique et paysagère se compose d'une ferme, de prairies humides, de roselières, de zones boisées, de friches, de vergers et d'un moulin. Partie d'une exploitation brabançonne du XVII^e siècle ayant cessé ses activités en 1979, il est bordé au sud par la rivière Woluwe et par un important boulevard conduisant à la ville. Menacé, tant par l'extension du Campus universitaire Saint-Luc que par l'urbanisation, le projet de l'Hof ter Musschen a fait l'objet d'un véritable combat de la part des citoyens pour sa sauvegarde et la protection de ses valeurs historiques et biologiques. Depuis 1990, la Commission de l'environnement de Bruxelles et environs ASBL, en partenariat avec des acteurs locaux et régionaux, veille à assurer une gestion durable du paysage en y organisant des journées d'études de niveau scientifique ainsi que des actions de sensibilisation : remise en état du fournil, fauches, taille de saules, apiculture, animations scolaires et visites guidées. Ces activités ont permis de faire revivre un paysage pour le faire évoluer favorablement.

Le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe a reconnu et salué la grande valeur du projet présenté pour la 4^e session 2014-2015 du Prix du paysage du Conseil de l'Europe de la Convention européenne du paysage, et a recommandé de le faire connaître du grand public pour sa valeur exemplaire et en tant que source d'inspiration. Le projet a permis de préserver un ancien paysage rural menacé depuis de nombreuses années par l'urbanisation des zones environnantes. Jouant un rôle clé dans la politique de développement durable de la région, il doit son existence à l'initiative d'habitants désireux de sauvegarder l'Hof ter Musschen afin de protéger ses importantes valeurs paysagères, tant historiques que biologiques. Depuis 1990, la Commission de l'environnement de Bruxelles et environs ASBL, en partenariat avec des acteurs locaux et régionaux, prend en charge la gestion durable du site et mène des actions de sensibilisation auprès de la population scolaire et du grand public. Les réalisations remarquables et les actions accomplies permettent ainsi de protéger, gérer et aménager le paysage pour le bien des générations présentes, et de le transmettre aux générations futures.

CHYPRE

L'aménagement du centre historique de la commune d'Agios Athanasios, Municipalité d'Agios Athanasios



© Costas Efthivoulou



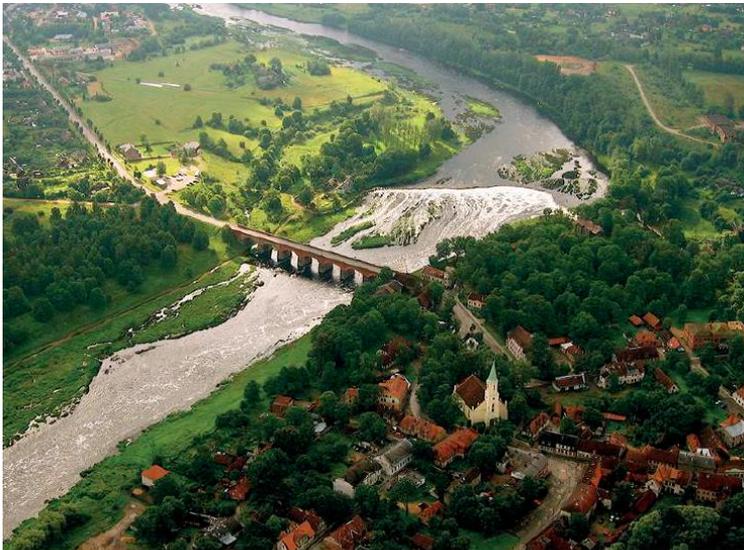
Le projet de construction et de réaménagement de la place centrale de la commune d'Agios Athanasios a regroupé un ensemble de mesures visant à améliorer la vie des habitants. Il a été mené à bien en trois phases : la première phase a consisté à dévier la route principale et à construire des emplacements de stationnement ; la deuxième phase a permis de construire une nouvelle place piétonne offrant aux personnes du troisième âge et aux personnes handicapées un accès en toute sécurité au bâtiment municipal, une nouvelle aire de jeu pour les enfants et d'améliorer l'aménagement paysager des espaces environnants ; la troisième phase a porté sur la restauration des bâtiments anciens se trouvant immédiatement à proximité de la place centrale et la création d'une bibliothèque, d'un centre municipal de la jeunesse, d'une galerie marchande et d'un musée du folklore.

Le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe a reconnu et salué la grande valeur du projet présenté pour la 4^e session 2014-2015 du Prix du paysage du Conseil de l'Europe de la Convention européenne du paysage, et a recommandé de le faire connaître du grand public pour sa valeur exemplaire et en tant que source d'inspiration. Le projet, l'une des clés de voûte de la politique de la municipalité en matière de développement durable, a permis d'améliorer la qualité de vie des habitants en rénovant le centre historique de la ville. L'amélioration de la sécurité du réseau routier dans le quartier et l'aménagement d'un espace agréable doté d'équipements utiles, tant pour les jeunes que pour les personnes âgées, ont été du nombre des interventions majeures. Un débat public animé s'est instauré autour de la conception du projet en vue de laisser le public se l'approprier et susciter un consensus sur les plans à retenir. L'utilisation par le public de la nouvelle place centrale atteste de l'efficacité de la collaboration en matière d'amélioration des paysages urbains.

Alliance paysage - Chypre

LETTONIE

La ville de Kuldīga dans la vallée de la Venta : préserver un paysage exceptionnel pour les générations futures, Municipalité de Kuldīga



© Artis Gustovskis



Le projet illustre les solutions adoptées par la ville de Kuldīga afin de promouvoir et de préserver son paysage, au profit des générations présentes et futures. La valeur exceptionnelle de la ville résulte du fait qu'elle constitue un point de rencontre de la nature et de la culture. Son centre, au bord de la rivière Venta, est à la fois un site du réseau Natura 2000 et inscrit sur la Liste indicative de l'UNESCO. Le projet avait principalement pour objectif d'améliorer le paysage et notamment l'état écologique de la rivière, en réduisant la pollution et en menant des opérations de nettoyage de ses berges. Il s'est attaché à restaurer et à mettre en valeur le paysage naturel et culturel de la ville, et a permis d'accroître la sensibilisation du public.

Le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe a reconnu et salué la grande valeur du projet présenté pour la 4^e session 2014-2015 du Prix du paysage du Conseil de l'Europe de la Convention européenne du paysage, et a recommandé de le faire connaître du grand public pour sa valeur exemplaire et en tant que source d'inspiration. Le projet a promu l'image de la ville de Kuldīga dans la vallée de la Venta. Le travail réalisé par la commune, avec le soutien de partenaires locaux et européens, et une planification et gestion adaptées, a valorisé un paysage exceptionnel. Les opérations de dépollution et de nettoyage de la rivière et de ses berges ont contribué à préserver les valeurs naturelles et culturelles du paysage urbain. La qualité de vie de la population locale et les liens qui l'attachent à sa ville s'en sont trouvés renforcés.

Alliance paysage - Lettonie

LETTONIE

La réhabilitation de la forteresse de Daugavpils pour préserver des monuments culturels et historiques, Conseil municipal de Daugavpils



© Daugavpils City Council photo archive

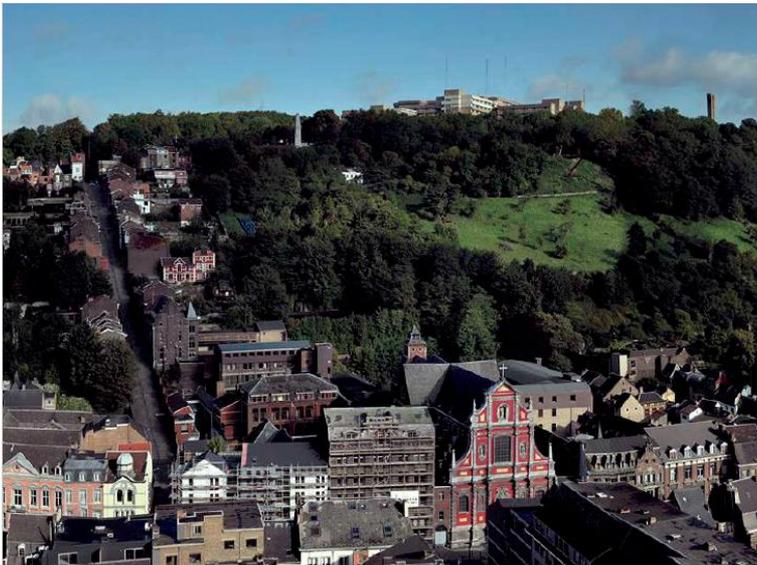


Construite au XIX^e siècle et assez bien conservée, la forteresse de Daugavpils est à présent le dernier ensemble fortifié à bastions de Lettonie. Après le départ de l'armée soviétique, son territoire, d'une superficie totale d'environ 2 km², est resté inutilisé. Laisse à l'abandon, la forteresse a été endommagée et est devenue un lieu peu séduisant de l'environnement urbain. La démarche de la municipalité a consisté à inscrire le territoire de la forteresse parmi les secteurs de la ville à aménager et à le faire figurer dans tous les projets d'urbanisme. Plusieurs projets concernant la forteresse ont été mis en œuvre avec succès dans le cadre du programme d'aménagement urbain de Daugavpils pour 2008-2014, baptisé «*Mana pils – Daugavpils*» («*Mon château – Daugavpils*»). L'ensemble de ces facteurs ont créé les conditions permettant la conservation et l'utilisation rationnelle de cet ouvrage urbain au patrimoine culturel et historique d'importance nationale, en le transformant en pôle administratif, culturel, de loisirs, commercial et de tourisme. Plusieurs initiatives ont été mises en œuvre : restauration du réservoir d'eau afin de créer le Centre de culture et d'information de la forteresse de Daugavpils ; reconstruction du bâtiment de l'Arsenal, aménagement du territoire adjacent et création du Centre d'art Mark Rothko ; développement des infrastructures publiques de la forteresse par l'amélioration des rues et la construction de réseaux techniques ; et entretien des remparts de la forteresse.

Le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe a attribué le Prix du paysage du Conseil de l'Europe de la Convention européenne du paysage pour la 5^e session du Prix 2016-2017 aux auteurs du projet. Le Prix a été décerné pour la régénération d'un paysage symbolique dégradé. «*La réhabilitation de la forteresse de Daugavpils pour sauvegarder des monuments culturels et historiques*» est une réalisation de grande ampleur qui a favorisé la réappropriation d'un paysage hautement symbolique. Elle a permis la formation d'un nouveau paysage urbain, en mettant aussi à la disposition de la population des services divers favorables à son bien-être.

BELGIQUE

Les Coteaux de la Citadelle à Liège : 1999-2010. De l'enclos au réseau, Ville de Liège



© Luc Gilson Light



A proximité immédiate du centre historique, les Coteaux de la Citadelle s'étendent sur environ 86 hectares, et couvrent le versant sud de l'une des collines les plus escarpées qui bordent la vallée de la Meuse. Ce vaste ensemble continu de terrasses, vergers, bois, sentiers et jardins recèle un patrimoine historique remarquable : près de soixante-dix monuments et cinq sites classés. Depuis près de vingt ans, citoyens et pouvoirs publics se sont mobilisés pour la sauvegarde et la mise en valeur de l'ensemble. Le projet s'est attaché à consolider la destination publique de ces sites exceptionnels, à assurer leur conservation et à mettre en œuvre des modes de gestion novateurs et intégrés. En 2010, c'est un ensemble de 18 sites aménagés, connectés sur 13 kilomètres de circuits de promenade piétonne, qui a été viabilisé et rendu accessible pour la découverte touristique de ce patrimoine historique et naturel, et offert pour la détente aux habitants du centre urbain.

Le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe a attribué une mention spéciale pour « La participation du public » du Prix du paysage du Conseil de l'Europe de la Convention européenne du paysage pour la 5e session du Prix 2016-2017 aux auteurs du projet. « Les Coteaux de la Citadelle à Liège : 1999-2010. De l'enclos au réseau » représente une action de sauvegarde et de développement portée par une mobilisation citoyenne, qui a permis la revalorisation d'un paysage urbain composé d'un patrimoine historique, culturel et naturel, et a facilité l'accessibilité du site. Le projet a bénéficié depuis le départ d'une forte participation de la population.

Alliance paysage - Belgique

NORVÈGE

Le Parc écologique de l'Alna : un couloir bleu-vert pour la biodiversité, les loisirs et la gestion durable de l'eau en zone urbaine, Municipalité d'Oslo, Agence de l'environnement urbain



© Evind_Rohne



Un rapport établi en 2002 a présenté une vision selon laquelle la rivière Alna, et ses abords, pourrait être valorisée et utilisée pour revitaliser le cadre de vie à Groruddalen. La rivière Alna représente la ligne topographique structurante de la vallée de Grorud et l'idée était de renforcer la trame bleu-verte de la vallée en rouvrant la plus grande partie de son cours d'eau. L'idée de fond était paysagère et écologique : un cours d'eau à ciel ouvert constituant un milieu récepteur doté d'une capacité d'auto-épuration qui à la fois favorise le maintien de la diversité écologique et offre des activités récréatives aux riverains et aux habitants de la ville en général. Le secteur, entre nature et zone résidentielle, a été transformé en parc-zone de loisir accessible. Le projet revêt en outre une dimension sociale et sanitaire importante, dans un quartier où les lieux de rencontre faisaient défaut. L'eau est aujourd'hui un « aimant naturel », et l'Alna apparaît comme un pôle plein de vie et d'animation où les gens se retrouvent et échangent. Le conseil municipal a donné une reconnaissance politique au projet et adopté en 2013 le plan directeur pour le Parc écologique de l'Alna.

Le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe a attribué une mention spéciale pour « La cohésion sociale et le respect de l'environnement » du Prix du paysage du Conseil de l'Europe de la Convention européenne du paysage pour la 5^e session du Prix 2016-2017 aux auteurs du projet. « Le Parc écologique de l'Alna : un couloir bleu-vert pour la biodiversité, les loisirs et la gestion durable de l'eau en zone urbaine » contribue à la qualité du cadre de vie d'une importante population urbaine, mobilisée pour l'avenir d'un paysage périurbain. Cette réalisation de grande portée intègre une dimension de développement durable indéniable au profit du bien-être des générations présentes et futures.

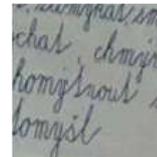
Alliance paysage - Norvège

RÉPUBLIQUE TCHÈQUE

L'éducation des enfants dans des paysages fortement industrialisés, Ecole élémentaire de la ville de Most



© Elementary School, Svážná, Most



La réalisation présente l'approche globale et sur le long terme, mise en œuvre par un établissement scolaire pour l'éducation des enfants dans des paysages fortement industrialisés et totalement transformés. La ville de Most, où se situe l'école, a connu une période très difficile à la suite de la décision du gouvernement, en 1964, de donner la priorité à l'exploitation de mines de charbon à ciel ouvert. A l'exception d'une petite partie de son territoire, la ville a alors été totalement détruite. Les habitants ont été déplacés dans la ville nouvelle, construite à quelques centaines de mètres de la localité d'origine. L'environnement immédiat a fortement souffert de l'exploitation du charbon à ciel ouvert. Grandes mines à ciel ouvert, amoncellements de scories (terrils), mais aussi parcelles remises en culture constituent le paysage alentour. Ces nouveaux paysages abritent quelques-uns des aménagements qui font la fierté de Most – l'autodrome, l'hippodrome, l'aquadrome, l'aérodrome, ainsi que les zones de loisirs Benedikt et Matylda. L'école élémentaire enseigne aux enfants comment comprendre et résoudre les questions environnementales, et comment appréhender l'interaction entre exploitation durable des ressources naturelles, paysage et environnement sain, pour replacer les choses dans leur contexte historique. L'école sensibilise également les enfants à la façon dont ils peuvent contribuer à prendre soin du paysage dans lequel ils vivent.

Le Comité des Ministres a reconnu et salué la grande valeur de la réalisation présentée pour la 5^e session du Prix 2016-2017 du Prix du paysage du Conseil de l'Europe de la Convention européenne du paysage, et a recommandé de la faire connaître du grand public pour sa valeur exemplaire, et en tant que source d'inspiration. «L'éducation des enfants dans des paysages fortement industrialisés» est un modèle exemplaire d'éducation et de sensibilisation d'élèves vivant dans des territoires fortement industrialisés. La réalisation permet de développer un sentiment d'appartenance à un paysage ainsi qu'une attitude responsable vis-à-vis de l'environnement et des générations futures. Fondée sur la participation active des jeunes enfants, cette démarche éducative permet de les encourager à agir en citoyens soucieux de l'avenir du paysage.

GRÈCE

Développer les « codes de l'eau » au centre de la ville de Larissa : la « rivière sculptée » de Larissa, Municipalité de Larissa



© D. Kalapodas



Le projet, qui donne les clés de compréhension de l'histoire du territoire, porte sur la création d'une nouvelle identité paysagère pour Larissa, à partir du cadre physique et historique qui était celui d'un théâtre antique du III^e siècle av. J.-C. récemment mis au jour dans le centre-ville. Il s'attache à promouvoir la participation de la population locale et entend faire surgir l'évocation du paysage agricole, bien particulier de la plaine de Thessalie, baignée par le fleuve Pénée et entourée de monts mythiques. La sculptrice de paysages urbains, Nella Golanda, a cherché à créer une nouvelle identité pour la ville de Larissa en travaillant sur la mise en valeur du théâtre antique de la ville. Elle a proposé, pour ce faire, le dispositif de la « rivière sculptée », symbole du lien perdu entre la ville et son fleuve (le Pénée) qui met en évidence au fil de son parcours les différents types de paysages, plaines et reliefs, de la Thessalie.

Le Comité des Ministres a reconnu et salué la grande valeur de la réalisation présentée pour la 5^e session du Prix 2016-2017 du Prix du paysage du Conseil de l'Europe de la Convention européenne du paysage, et a recommandé de la faire connaître du grand public pour sa valeur exemplaire, et en tant que source d'inspiration. « Développer les Codes de l'eau au centre de la ville de Larissa : la rivière sculptée de Larissa » constitue la marque de la reconnaissance de la continuité d'un paysage, depuis l'Antiquité jusqu'à nos jours. La réalisation livre des clés de compréhension de l'histoire des lieux et s'inscrit dans un territoire « sculpté » par des pratiques artistiques mettant en scène la place et le rôle de l'eau, essentiels dans un site urbain. La ville a retrouvé ses lettres de noblesse avec un paysage qui témoigne du passé, au profit de la qualité de vie des habitants.

HONGRIE



© Somogyi-Toth Daniel

Le Programme d'aménagement du paysage et de participation locale pour un village agréable, Collectivité locale de Mátraderecske, Administration de la minorité rom de Mátraderecske

Ce programme s'attache à la prise en compte du paysage en tant que territoire contribuant au bien-être humain et source d'une activité économique durable. A partir du potentiel offert par l'environnement, la nature et les valeurs culturelles et historiques, un certain nombre de réalisations ont ouvert de nouvelles voies de développement au niveau de la région : préservation des emplois existants et création de nouveaux emplois ; exploitation des liens forts de solidarité existant entre les habitants ; sauvegarde des traditions locales paloczes ; et renforcement des capacités des habitants à travers l'identité locale en développant leur connaissance des atouts culturels, historiques et naturels.



Le Comité des Ministres a reconnu et salué la grande valeur de la réalisation présentée pour la 5^e session du Prix 2016-2017 du Prix du paysage du Conseil de l'Europe de la Convention européenne du paysage, et a recommandé de la faire connaître du grand public pour sa valeur exemplaire, et en tant que source d'inspiration. « Le Programme d'aménagement du paysage et de participation locale pour un village agréable » présente une expérience positive d'aménagement du paysage et de développement économique régional. Il a pour résultat le retour à l'agriculture traditionnelle, la stabilisation de la population et le renforcement de la viabilité locale.

Alliance paysage - Hongrie

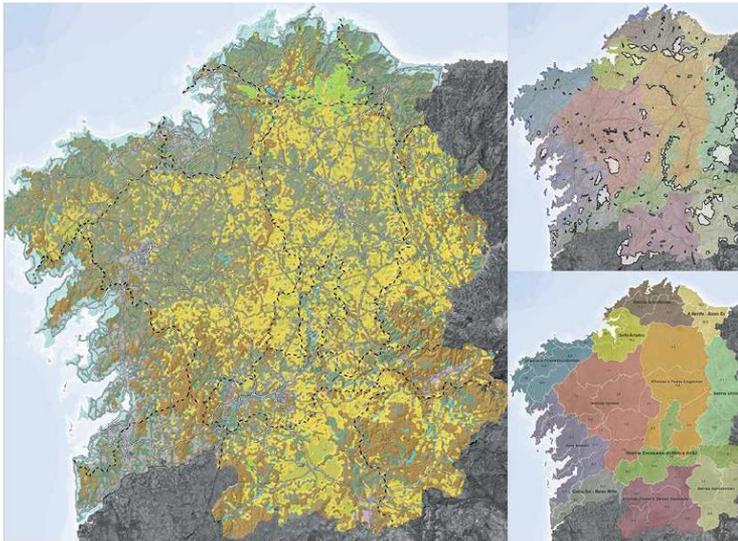
ESPAGNE

L'inventaire du paysage de la Galice: participation du public à la caractérisation et à la gestion du paysage,

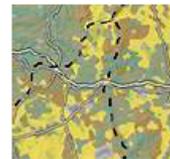
Institut des études du territoire, ministère de l'Environnement et de l'Aménagement du territoire du gouvernement de la Galice, Espagne

L'inventaire du paysage de la Galice est un document technique qui concerne le premier volet de l'aménagement des paysages, à savoir l'analyse et le diagnostic. Il comprend : la délimitation de zones paysagères et l'identification de types de paysages dans chaque zone ; le zonage d'unités paysagères et la délimitation de secteurs d'intérêt paysager spécifique ; l'inventaire des valeurs du paysage ; l'identification des zones dégradées ; l'analyse des caractéristiques de chaque type de paysage, ainsi que des dynamiques et pressions qui les modifient. Au cours de la première étape de l'inventaire, 258 types de paysage ont été identifiés et 28 350 unités paysagères délimitées, grâce à l'utilisation d'une méthode de classification semi-automatique. L'opinion des citoyens a été prise en compte dès le début du processus, et incluse dans ses résultats finaux. Une attention particulière a été portée aux analyses pour lesquelles l'avis des habitants est crucial, telles que la caractérisation des types de paysage et l'identification des zones d'intérêt spécifique et des zones dégradées. Afin de renforcer l'efficacité du processus participatif, les possibilités offertes par les nouvelles technologies géospatiales de l'information ont été exploitées et un système d'information géographique (SIG) utilisable en ligne par les citoyens a été mis au point. Les informations collectées grâce à ce système ont été traitées conjointement avec celles des experts et des techniciens, et ont permis l'élaboration de l'inventaire.

Le Comité des Ministres a reconnu et salué la grande valeur de la réalisation présentée pour la 5^e session du Prix 2016-2017 du Prix du paysage du Conseil de l'Europe de la Convention européenne du paysage, et a recommandé de la faire connaître du grand public pour sa valeur exemplaire, et en tant que source d'inspiration. « L'inventaire du paysage de la Galice: participation du public à la caractérisation et à la gestion du paysage » est marqué par une forte participation de la population à une démarche d'identification et de caractérisation des paysages en vue de l'élaboration d'un atlas des paysages de la région de la Galice. Il constitue une étape décisive en vue de l'élaboration de stratégies d'action paysagères.



© UsosUnidades, AEIP, MapaGA



Alliance paysage - Espagne

La renaturation du cours d'eau de l'Aire République et Canton de Genève

et les partenaires suivants:

Suisse

Communes: Bernex, Confignon, Perly-Certoux et Onex;

Associations environnementales: Association pour la protection de l'Aire et de ses affluents (transfrontalière); ProNatura Genève, Fonds mondial pour la nature-Genève;

Association d'habitants: «Vivre à Lully» (AVAL);

Association d'agriculteurs: AgriGenève; Union maraîchère de Genève;

Bureau: Groupement «Superpositions»;

France

Communauté de communes du Genevois: Archamps, Haute-Savoie, dans un esprit de coopération transfrontalière conforme à l'article 9 de la Convention européenne du paysage.



© Fabio Chironi



Le projet consiste en la revitalisation morphologique du cours d'eau de l'Aire, qui fut canalisé entre la fin du XIX^e siècle et la première moitié du XX^e siècle, dans le but de lui restituer son espace de liberté et de divagation afin de répondre à des objectifs environnementaux et de protection accrus contre les dangers de crues. Considérant que la rivière s'écoule dans une plaine fortement urbanisée, le projet a également eu un objectif social, offrant à la population de nouveaux lieux de détente et de promenade à proximité directe de la ville de Genève. Conduit par le service de renaturation des cours d'eau de la République et Canton de Genève, celui-ci a été mis en œuvre par le groupement «Superpositions», constitué d'ingénieurs, de biologistes et d'architectes paysagistes. La démarche suivie a consisté à laisser la nouvelle rivière façonner elle-même son lit en laissant libre cours au jeu des érosions successives, tout en transformant l'ancien canal en un parc linéaire avec des promenades des placettes publiques. Ce «grand jardin paysager», est particulièrement apprécié des citoyens.

Le Comité des Ministres a attribué le Prix du paysage de la Convention européenne du paysage du Conseil de l'Europe aux auteurs de la réalisation, dans le cadre de la 6^e Session du Prix du paysage 2018-2019.

Présenté par la République et Canton de Genève, le projet constitue un processus de création d'un paysage évolutif et multifonctionnel, dans lequel une intervention pluridisciplinaire et concertée de grande qualité a permis de restituer, à un cours d'eau auparavant canalisé, son espace de liberté dans un cadre territorial péri-urbain et urbain. Tout en permettant de prévenir les inondations et de reconstituer des écosystèmes favorables à la vie animale et végétale, ce paysage vivant est aussi devenu un espace de promenades et de loisirs ainsi qu'un lieu de rencontre apprécié des populations.

La dimension transnationale du cours d'eau représente une invitation à poursuivre la coopération transfrontalière pour valoriser le paysage.

Reconnu pour sa grande valeur, et conformément à la Résolution CM/Res(2017)18 du Comité des Ministres, le projet fait ainsi partie de l'Alliance du Prix du paysage du Conseil de l'Europe, en tant que source d'inspiration.

Alliance paysage - Suisse

Journée d'activités communautaires, « Faisons-le! » Fonds estonien pour la nature

Chaque année depuis 2008, le premier samedi de mai, la Journée d'activités communautaires « Faisons-le! » (*Let's do it!*), se déroule dans l'ensemble de l'Estonie. Il s'agit d'une journée d'action collective pour promouvoir la valeur du paysage. Le projet a été lancé et géré par une équipe de projet non gouvernementale, qui a impliqué avec succès un grand nombre de participants volontaires. En 2008, le projet a débuté par une action menée dans tout le pays, visant à nettoyer les déchets jetés illégalement. En 2009, les communautés locales se sont réunies pour générer de bonnes idées en faveur d'un développement local durable. Partant de cela, depuis 2010, différentes actions collectives (en estonien : *talgud*) sont menées dans tout le pays. Le projet a permis de mener un grand nombre d'actions afin de protéger et de gérer le paysage. Chaque communauté, organisation ou citoyen peut participer à la décision sur ce qui doit être fait et inviter d'autres personnes à se joindre à l'initiative. Depuis 2008, près de 14 700 interventions différentes de gestion du paysage ont été réalisées, impliquant plus de 433 600 participants. Ces actions ont pris en considération les dimensions culturelles et esthétiques des lieux et ont amélioré la qualité de l'environnement. Grâce au projet, les communautés locales sont devenues plus fortes et le public a pris davantage conscience des valeurs du paysage dans le contexte du développement durable.

Le Comité des Ministres a décerné une Mention spéciale du Prix du paysage de la Convention européenne du paysage du Conseil de l'Europe à la réalisation, dans le cadre de la 6^e Session du Prix du paysage 2018-2019.

Le projet montre que les approches paysagères peuvent susciter la participation du public et une sensibilisation aux questions du développement durable. Sa démarche participative et fédératrice a permis de mobiliser la population autour d'une grande diversité d'actions locales. L'approche ascendante suivie représente un remarquable exemple de sensibilisation du public à la nécessité de disposer d'un paysage sain.

Reconnu pour sa grande valeur, et conformément à la Résolution CM/Res(2017)18 du Comité des Ministres, le projet fait ainsi partie de l'Alliance du Prix du paysage du Conseil de l'Europe, en tant que source d'inspiration.



© Jardin de Laagna. Photo de participant volontaire

Alliance paysage - Estonie

Création du Parc urbain national de Kotka Ville de Kotka

Le Parc urbain national de Kotka, situé le long de la rivière Kymijoki et sur la côte du golfe de Finlande, est constitué de quartiers bâtis dans de vastes espaces verts, reliés par des corridors écologiques. Il couvre une superficie de 2 675 hectares et relie les sites les plus importants de la ville de Kotka, afin de créer un réseau uniforme et facile à parcourir. Il comprend un ensemble complet de paysages – avec leurs composantes naturelles et culturelles –, ainsi que des aires de loisirs que la ville s'est engagée à préserver. Le ministère de l'Environnement a approuvé la demande de la ville de créer un parc urbain national en 2014. Le statut des parcs urbains nationaux est défini dans la loi finlandaise sur l'utilisation des sols et la construction. Le concept de parc urbain national finlandais, véritable outil de conception d'une utilisation durable des sols, a été récompensé par le Réseau européen du patrimoine des jardins en 2014, dans la catégorie des Concepts verts à grande échelle.



Le Comité des Ministres a décerné une Mention spéciale du Prix du paysage de la Convention européenne du paysage du Conseil de l'Europe à la réalisation, dans le cadre de la 6^e Session du Prix du paysage 2018-2019.

Le projet a montré que la prise en compte du paysage a guidé avec grand succès le processus de planification, avec une participation du public qui a commencé dès les étapes initiales du projet. Des éléments paysagers préexistants, parfois dégradés, ont été réhabilités et intégrés dans un réseau spatial à grande échelle cohérent constitué d'une combinaison d'espaces verts et bleus (rivières, zones marines et sous-marines) reliés par des corridors écologiques. Les lieux d'habitation s'inscrivent harmonieusement dans la nature environnante. La réalisation a contribué favorablement à la qualité de la vie quotidienne et au bien-être de la population.

Reconnu pour sa grande valeur, et conformément à la Résolution CM/Res(2017)18 du Comité des Ministres, le projet fait ainsi partie de l'Alliance du Prix du paysage du Conseil de l'Europe, en tant que source d'inspiration.

Le statut spécifique des Parcs urbains nationaux, défini par la loi finlandaise sur l'utilisation des sols et la construction, est également une source d'inspiration.



© Patricia Broas

Alliance paysage - Finlande

Reconquête des quais de la Seine à Rouen, par l'aménagement d'une grande promenade fluviale

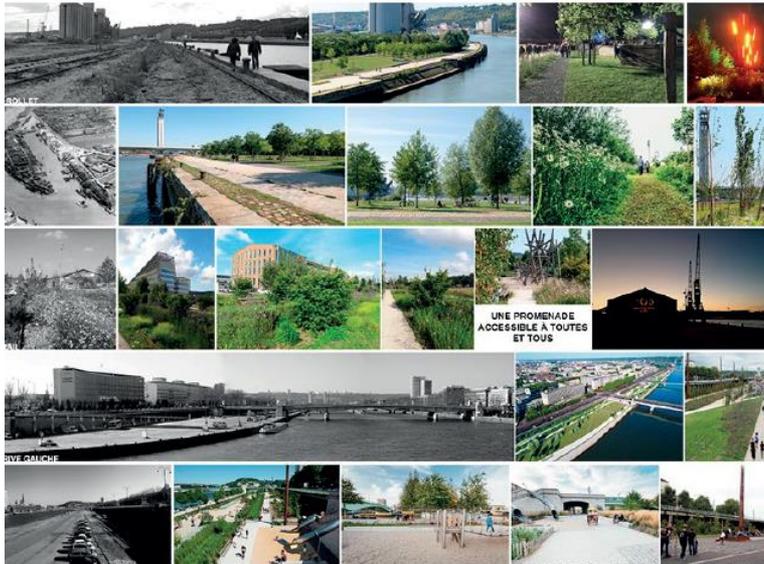
Ville de Rouen et métropole de Rouen, Normandie

L'aménagement de la rive gauche de la Seine à Rouen, qui s'étend sur plus de 3 kilomètres en cœur de ville, s'inscrit dans un vaste projet de reconquête des terres désaffectées des deux côtés de la rivière. Des activités industrielles et portuaires y avaient été développées à la suite de la Seconde Guerre mondiale et jusqu'au début des années 1980. Leur déclin progressif a donné lieu à la présence d'espaces stériles avec des sols et sous-sols pollués. L'emplacement des quais constituait pour la ville une opportunité de développement et il semblait important de redonner aux quais une seconde vie. La promenade fluviale crée désormais un lien entre les deux rives du fleuve et le centre-ville historique, permettant aux habitants de réutiliser ces espaces et de redécouvrir une partie oubliée de leur paysage urbain.

Le Comité des Ministres a décerné une Mention spéciale du Prix du paysage de la Convention européenne du paysage du Conseil de l'Europe à la réalisation, dans le cadre de la 6^e Session du Prix du paysage 2018-2019.

Le projet témoigne de la capacité des démarches paysagères à promouvoir la valorisation d'une zone fluviale urbaine. Il a permis de revitaliser des espaces abandonnés et dégradés en milieu urbain, ceci dans le respect des valeurs écologiques, environnementales, sociales et culturelles. Des traces de la vocation industrielle et portuaire du site ont été sauvegardées. Le projet s'inscrit dans un vaste processus de réhabilitation de friches, de part et d'autre du fleuve, qui a favorisé la restauration de l'équilibre écologique; il représente un facteur d'attractivité du territoire et d'essor de la métropole. L'aménagement d'une longue promenade fluviale reconnecte les deux rives au centre-ville, permettant à la population de se réappropriier ces espaces pour son bien-être, comme lieux de loisirs et la convivialité.

Reconnu pour sa grande valeur, et conformément à la Résolution CM/Res(2017)18 du Comité des Ministres, le projet fait ainsi partie de l'Alliance du Prix du paysage du Conseil de l'Europe, en tant que source d'inspiration.



© Jacqueline Osty et Associés

Parc de bord de mer multifonctionnel à Limassol Municipalité de Limassol



© Socrates Massouras



En 1970, le gouvernement et les autorités municipales de Limassol ont lancé un projet de réhabilitation de certaines zones côtières de la ville de Limassol, visant à gagner de la terre sur la mer afin de faire face à l'érosion, de protéger les bâtiments le long de la plage, et de créer un grand parc balnéaire. Le front de mer existant, long d'un kilomètre et large de 65 mètres, devait être modifié pour l'intégrer au nouveau visage moderne du centre-ville, en suivant une conception unifiée. La reconstruction a nécessité des travaux d'aménagement du territoire comprenant notamment: la plantation d'espèces locales pouvant résister à des températures élevées; le développement d'un système d'utilisation de l'eau recyclée des égouts à des fins d'irrigation; la construction d'infrastructures diverses (piste cyclable le long de la route principale, petit amphithéâtre, salons, passerelles, aires de jeux et de repos, aire de planches à roulettes, pontons et passerelles); ainsi que l'installation d'un système d'éclairage. Cet aménagement a pris en considération des espaces verts, des aires de jeux, fontaines et sculptures en place.

Le Comité des Ministres a reconnu la grande valeur de la réalisation présentée dans le cadre de la 6^e Session 2018-2019 du Prix du paysage de la Convention européenne du paysage du Conseil de l'Europe, et l'importance de la faire connaître comme source d'inspiration.

Conformément à la Résolution CM/Res(2017)18 du Comité des Ministres, le projet fait ainsi partie de l'Alliance du Prix du paysage du Conseil de l'Europe.

Alliance paysage - Chypre

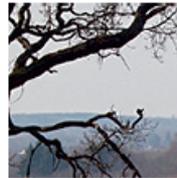
LITUANIE

Formation et consolidation du territoire naturel urbanisé de la ville de Telšiai

Administration de la municipalité de district de Telšiai



© Algirdas Zebrauskas



Le territoire naturel urbanisé de la ville de Telšiai, dans le nord-ouest de la Lituanie, est située sur sept collines sur les rives du lac Mastis. Avec des fonds de l'Union européenne et du gouvernement lituanien, plus de 20 projets ont été menés dans le but de nettoyer la rive nord du lac, précédemment polluée, de consolider le cadre urbain et de rétablir le lien entre le territoire et le lac. Ces projets, complexes et interdépendants, ont tenu compte de l'emplacement géographique de la ville ainsi que de ses valeurs naturelles et culturelles. Chaque quartier du centre de la ville a été rénové, et l'ensemble forme désormais un site historique fonctionnel et attrayant. Après le nettoyage de la rive nord du lac, une infrastructure de loisirs moderne a été mise en place, améliorant considérablement la qualité de vie de la population. Ce nouvel environnement attire désormais des investissements, dans la ville comme dans ses environs, tout en favorisant un développement durable.

Le Comité des Ministres a reconnu la grande valeur de la réalisation présentée dans le cadre de la 6^e Session 2018-2019 du Prix du paysage de la Convention européenne du paysage du Conseil de l'Europe, et l'importance de la faire connaître comme source d'inspiration.

Conformément à la Résolution CM/Res(2017)18 du Comité des Ministres, le projet fait ainsi partie de l'Alliance du Prix du paysage du Conseil de l'Europe.

LUXEMBOURG

Un autre paysage pour Vianden

Union pour le développement et la gestion du Parc Notre Nature



© Caroline Martin



La ville de Vianden est entourée par la magnifique nature des Ardennes luxembourgeoises. Située au pied d'un imposant château, elle représente un attrait culturel et historique dans le Parc naturel Our, au nord du Grand-Duché de Luxembourg. Ces derniers siècles, l'agriculture et la sylviculture intensives ont marqué le paysage. Les pentes situées autour de Vianden, souvent escarpées et difficiles à exploiter, se sont embroussaillées ou ont été reboisées avec des résineux. Ces facteurs ont conduit à la disparition quasi totale des vues attrayantes sur la ville et le château. Par ailleurs, le parc de la ville, ainsi que son réseau de promenades, n'était plus entretenu. Considérant cette évolution, le projet a voulu améliorer la qualité d'un paysage traditionnel.

Le Comité des Ministres a reconnu la grande valeur de la réalisation présentée dans le cadre de la 6^e Session 2018-2019 du Prix du paysage de la Convention européenne du paysage du Conseil de l'Europe, et l'importance de la faire connaître comme source d'inspiration.

Conformément à la Résolution CM/Res(2017)18 du Comité des Ministres, le projet fait ainsi partie de l'Alliance du Prix du paysage du Conseil de l'Europe.

Alliance paysage - Luxembourg

SERBIE

Le plan d'aménagement du territoire à vocation spécifique:

« Le paysage culturel de Sremski Karlovci »

Institut de planification urbaine et spatiale de Voïvodine,
 Secrétaire provincial à la planification urbaine et à la protection de l'environnement,
 Gouvernement de la Province autonome de Voïvodine



© Vladimir Pithler, Novi Sad



Reconnaissant les valeurs héritées, inscrites dans le paysage, et cherchant à atténuer les tendances négatives d'un développement territorial résultant à l'étalement urbain, de la construction illégale et d'une utilisation inappropriée des sols, le projet a eu pour objectif de créer une stratégie de développement spatial. Il s'agissait de valoriser l'image de la ville historique de Sremski Karlovci, en donnant la priorité aux préoccupations de l'habitat en lien avec le paysage. Le premier cadre conceptuel pour la planification spatiale en Serbie a été conçu à l'occasion de ce projet, fournissant un modèle pour l'application de la Convention européenne du paysage. Le document de planification a couvert un territoire de 64,16 kilomètres carrés, comprenant des paysages variés sur les pentes boisées du mont Fruska Gora et l'une des plus vastes plaines alluviales du Danube moyen (*Koviljsko-Petrovaradinski rit*). La zone de contact entre ces deux entités spatiales dominantes a déterminé la forme du paysage, qui se caractérise par la morphologie compacte de la ville historique et les particularités de son environnement agricole. Les activités entreprises ont eu pour objet d'exploiter tout le potentiel du paysage et à identifier des objectifs de qualité, dans le but d'élaborer une nouvelle stratégie de développement spatial.

Le Comité des Ministres a reconnu la grande valeur de la réalisation présentée dans le cadre de la 6^e Session 2018-2019 du Prix du paysage de la Convention européenne du paysage du Conseil de l'Europe, et l'importance de la faire connaître comme source d'inspiration.

Conformément à la Résolution CM/Res(2017)18 du Comité des Ministres, le projet fait ainsi partie de l'Alliance du Prix du paysage du Conseil de l'Europe.

RÉPUBLIQUE SLOVAQUE

Sauvegarde et restauration du paysage baroque du Calvaire Banská Štiavnica

Association civique du Fonds pour le calvaire



© Archives du fonds du Calvaire



Le projet a été mis en œuvre par l'Association civique du fonds du calvaire dans le but de sauvegarder et de restaurer le paysage et le complexe architectural baroque du calvaire de Banská Štiavnica. Le complexe du calvaire fait partie d'un site inclus dans la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO. Il comprend un total de 23 bâtiments sacrés distincts – trois églises, 17 chapelles et trois autres objets situés sur l'axe central de la colline du Scharffenberg. La réalisation du projet a commencé peu de temps après que la zone baroque du calvaire ait été inscrite, en 2007, sur la liste des 100 sites les plus menacés du Système mondial de surveillance des monuments. L'Association civique du fonds pour le calvaire a contribué à la restauration de la zone dégradée de la colline de calvaire, lui redonnant, après une vaste reconstruction, son aspect baroque d'origine. Parallèlement, l'association a contribué à redonner vie à un paysage religieux symbolique, qui est à nouveau un lieu de destination pour les fidèles et de nombreux visiteurs. La mise en œuvre du projet a permis de conserver d'immenses trésors culturels, architecturaux, artistiques et historiques, tant à l'extérieur des monuments, qu'en leur intérieur : décorations, fresques et sculptures.

Le Comité des Ministres a reconnu la grande valeur de la réalisation présentée dans le cadre de la 6^e Session 2018-2019 du Prix du paysage de la Convention européenne du paysage du Conseil de l'Europe, et l'importance de la faire connaître comme source d'inspiration.

Conformément à la Résolution CM/Res(2017)18 du Comité des Ministres, le projet fait ainsi partie de l'Alliance du Prix du paysage du Conseil de l'Europe.

Alliance paysage – République slovaque

ITALIE

La biodiversité dans la ville : Bergame et la vallée d'Astino

Fondation della Misericordia Maggiore de Bergame

Le projet consistait à récupérer et à aménager, par le biais de partenariats public-privé, le paysage de la vallée d'Astino, une zone précieuse de 60 hectares située juste à l'extérieur de la ville de Bergame. Riche en histoire et en biodiversité, cette zone était tombée dans un état de délabrement et d'abandon au cours des dernières décennies, malgré l'introduction de restrictions en matière de développement.

En 2007, répondant au désir de la communauté locale de sauvegarder et de valoriser cette zone, la Fondation della Misericordia Maggiore (MIA) de Bergame a acquis le monastère d'Astino et les terrains adjacents, afin de restaurer le complexe et de régénérer durablement son paysage. Un dialogue intense avec une large collaboration a abouti en 2017 à la souscription d'un accord de plan.

Le projet prévoyait : la restauration du monastère et des fermes, du château et des sentiers environnants ; la création d'itinéraires éducatifs dans le bois de l'allégresse (*Bosco dell'Allegrezza*) ; la réintroduction de cultures traditionnelles basées sur des méthodes d'agriculture biologique et le réseau d'irrigation ; et la création d'une branche locale du jardin botanique de Bergame. Une série d'événements culturels, éducatifs et de formation ont été organisés. Des mesures spécifiques ont été prises pour intégrer les personnes défavorisées. En rétablissant la forte identité et la signification sociale de ces sites, le projet a pleinement restauré la Vallée d'Astino au profit de tous les habitants de Bergame et de la vallée.



S'inscrivant dans une longue tradition de solidarité portée par la Fondation della Misericordia Maggiore de Bergamo, le projet a réussi à mettre en valeur un paysage historique pour créer un paysage tourné vers l'avenir. Alliant tradition et nouveauté, celui-ci a promu un développement territorial durable considéré tout à la fois dans ses dimensions environnementale, culturelle, sociale et économique. Le paysage de la vallée d'Astino et son complexe monastique ont été conservés aux portes de la ville. Poursuivant le travail initié par les moines, les auteurs du projet ont développé des méthodes de gestion agricoles et forestières contemporaines qui favorisent la biodiversité. Le patrimoine culturel a été restauré, des liens sociaux tissés, et des emplois créés avec une forte implication de la population locale. Des modes de circulation douces ont été mis en place. Les activités de sensibilisation et l'éducation favorisent une réelle conscience paysagère. L'étroite coopération entre les différents acteurs, fondée sur une charte éthique, confèrent à ce projet une valeur éminemment exemplaire.

Reconnu pour sa grande valeur, le Projet fait partie de l'Alliance du Prix du paysage établi par le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe, en tant que source d'inspiration.



© Gabriele Rinaldi

Alliance paysage - Italie

BULGARIE



© Diana Pavlova

Le Sel de la vie

Fondation bulgare pour la biodiversité

Le projet le « Sel de la vie » a été mis en œuvre dans la zone du lac Atanasovsko, l'un des principaux points importants de la biodiversité dans la région biogéographique de la mer Noire. Le lac fait partie du complexe de zones humides de Burgas, l'un des trois complexes de zones humides les plus importants pour le rassemblement des oiseaux d'eau le long de la côte bulgare de la mer Noire. Le magnifique et coloré lac Atanasovsko, tel qu'il est connu aujourd'hui, résulte en grande partie de la symbiose entre l'homme et la nature : une modification importante, aux fins de la production de sel, a rendu le site riche et significatif. Alors que la côte fait l'objet d'une urbanisation grandissante, la lagune revêt une importance stratégique pour la conservation de la diversité biologique sur le littoral de la mer Noire.



Les actions menées ont permis d'enrayer la tendance à long terme qui conduisait à la dégradation de ces lagunes, habitats prioritaires pour de nombreuses espèces. Un travail a été développé pour sensibiliser le public à la grande valeur des marais salants (sites du réseau Natura 2000), d'où la devise du projet, le « Sel de la vie ». Le projet a impliqué un large éventail de personnes qui sont informées de la richesse de la région et des avantages qui résultent de la protection de la zone. La compréhension et le respect des processus qui se déroulent dans le lac, la biodiversité, le sel marin bulgare et la fascination pour le processus d'extraction du sel se sont améliorés. Plus précieux encore, un lien émotionnel entre les personnes et le lac a été entretenu.

L'opération a permis de préserver le paysage de la lagune côtière du lac Atanasovsko, témoin de la symbiose entre l'homme et la nature. Elle a renforcé l'attachement du public aux valeurs écologiques, sociales et culturelles de ce paysage exceptionnel qui a un attrait esthétique indéniable. Le système hydraulique a été soigneusement restauré. Ce site attractif est devenu le lieu privilégié de manifestations culturelles et artistiques, comme la fête du sel. Née de l'implication du monde scientifique, des organisations associatives locales, des habitants de la région et des décideurs politiques, la réalisation a révélé un paysage qui améliore la qualité de vie pour les populations d'hommes et d'oiseaux, tout en soutenant l'économie locale.

Reconnu pour sa grande valeur, le Projet fait partie de l'Alliance du Prix du paysage établi par le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe, en tant que source d'inspiration.

Alliance paysage - Bulgarie



© Damijan Simčič, Zoso

SLOVÉNIE

Le développement de la destination touristique de Brda

Commune de Brda, Institut pour le tourisme, la culture, la jeunesse et le sport Brda

La commune de Brda couvre les deux tiers de l'ensemble du paysage en terrasses qui s'étend dans l'ouest de la Slovénie entre la rivière Soča, les monts Sabotin et Korada et la plaine du Frioul. La recherche des meilleurs produits viticoles et fruitiers a conduit à la construction de terrasses sur les flancs des collines. Cette longue histoire et cette tradition sont préservées jusqu'à aujourd'hui, et sont encouragées par la politique d'aménagement du territoire responsable de la municipalité. Cette politique favorise la qualité du paysage en terrasses ainsi que le travail agricole traditionnel et essentiellement manuel, en intégrant l'ancien au nouveau.



Le paysage exceptionnel, avec ses oliviers, ses vignes et ses arbres fruitiers (cerisiers notamment) représente un atout pour un tourisme durable basé sur la découverte de méthodes de culture traditionnelles, de formes de coopération intergénérationnelle dans les exploitations agricoles et la valorisation des produits issus du terroir. Le caractère du paysage est présenté dans le cadre des produits mis à la vente (vin, olives, fruits), ce qui contribue à les valoriser.

La restauration et l'entretien du paysage agricole en terrasses de Brda, combinés à la conservation des variétés locales et à la promotion des produits traditionnels, démontrent l'importance de préserver l'identité d'un paysage empreint d'histoire. La restauration du patrimoine culturel et le développement de l'agrotourisme ont contribué positivement à soutenir l'activité économique de la commune dans une perspective de développement durable. L'approche participative dans le processus de décision a contribué à la réussite du projet. La population, ainsi que les visiteurs, peuvent désormais apprécier le paysage et ses produits de qualité.

Reconnu pour sa grande valeur, le Projet fait partie de l'Alliance du Prix du paysage établi par le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe, en tant que source d'inspiration.



© Ali Kemal Birinci & Kansu Alkan

Alliance paysage - Turquie

TURQUIE

Le Parc Dokuma, un parc de la culture, de la nature et de l'art pour la société, Municipalité d'Antalya Kepez

Les fondations de la filature et du tissage de coton d'Antalya ont été posées dans les années 1950, devenant ainsi la première installation industrielle d'Antalya, avec une superficie de 250 000 m². De nombreuses personnes y ont travaillé de longues heures et, jusqu'à sa fermeture en 2003, l'usine est devenue un lieu de mémoire des histoires des travailleurs, de leurs familles et de leurs amis. En 2005, les propriétaires de l'usine ont cédé les droits à l'administration de l'époque, qui alors transmis les droits d'utilisation à une société étrangère pour construire un centre commercial. En 2009, la nouvelle administration de la municipalité de Kepez a reconnu l'importance de cet espace pour la mémoire collective de la ville et a passé plusieurs années à se battre devant les tribunaux pour récupérer les droits légaux sur le terrain et le rendre à ses propriétaires légitimes, les citoyens. Cette prise de position était d'une grande importance dans la mesure où la récupération des terres devait permettre de préserver un paysage naturel et culturel.



En se concentrant sur l'intérêt commun, en collaboration avec une direction qui défend ses valeurs, le conseil municipal a réuni un groupe de travail diversifié. Le rapport qui en a résulté a servi de plan directeur pour la création de ce parc situé au centre de la ville, un plan qui protège les intérêts de la société en tant qu'espace accessible à tous. Il existe désormais une plateforme commune pour sensibiliser et engager les citoyens locaux en tant que participants actifs et propriétaires du parc. Cela représente une garantie essentielle pour un avenir durable en termes de maintien des qualités de l'écosystème et des caractéristiques socio-culturelles du parc.

En décidant de créer un parc destiné à lier nature et culture sur le site d'un complexe de filature désaffecté, la municipalité de Kepez a mis à la disposition des habitants un vaste espace culturel et de loisirs qui peut être apprécié de tous. Les différentes composantes du parc – un jardin botanique, des musées, une bibliothèque, des espaces sociaux – ont été restaurés et aménagés, préservant ainsi la mémoire du lieu. Le projet a été réalisé dans le respect des valeurs civiques et éthiques, et une approche participative a été suivie dès le début du processus. Une plateforme de gouvernance interactive permet aux citoyens de s'impliquer activement dans l'avenir de ce paysage vivant. La décision du maire de préférer un parc à un centre commercial a été pleinement justifiée.

Reconnu pour sa grande valeur, le Projet fait partie de l'Alliance du Prix du paysage établi par le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe, en tant que source d'inspiration.

LETTONIE

Les paysages parlent Fonds letton pour la nature

Le projet, consacré au 100^e anniversaire de l'État letton, s'appuie sur une vision du paysage futur de la Lettonie, définie par les experts du Fonds letton pour la nature. Il est tourné vers l'avenir, dans le respect du passé. Il envisage un paysage où les gens vivent et travaillent de manière durable, en préservant le patrimoine naturel et culturel. Le futur paysage de la Lettonie – celui que les nouvelles générations verront et dans lequel elles vivront – est créé et décidé aujourd'hui. Par conséquent, l'objectif principal était de créer des moyens pour que la vision devienne réalité en sensibilisant la société aux impacts que les actions d'aujourd'hui ont sur les paysages du futur.



Le projet s'articulait autour des éléments suivants : une campagne de communication où des éléments du paysage « parlent » grâce à des voix off d'acteurs et de musiciens lettons célèbres (www.ainavasruna.lv); des conseils pratiques « Ce que je peux faire pour aider », qui comprenaient des actions simples que la plupart des gens pouvaient intégrer dans leur vie quotidienne; et « Hier et aujourd'hui », un voyage virtuel passionnant pour visiter des paysages familiaux il y a une centaine d'années grâce à une collection de cartes postales anciennes et de photos contemporaines correspondantes. Les personnes ont été encouragées à soumettre leurs propres photos pour l'exposition. La campagne a été complétée par des activités consacrées à la gestion durable du paysage au niveau des individus, des exploitations et des collectivités locales. Les actions ont été développées sous forme de fiches d'information et de matériel éducatif. Les résultats d'une recherche intitulée « Les paysages parlent. Changements dans les paysages lettons et leurs valeurs au cours du siècle dernier » par l'université de Vidzeme, ont reçu une large couverture médiatique. La vision et les objectifs principaux du projet se trouvent dans un Manifeste du paysage (<https://ainavasruna.lv/ainavas-manifests>).

Ce projet reflète un engagement fort des acteurs impliqués pour sensibiliser, à grande échelle, à l'importance du paysage letton pour les populations et les visiteurs. Il a permis de sensibiliser les acteurs à l'importance du paysage et aux impacts que les actions d'aujourd'hui peuvent avoir sur le paysage de demain. Une large campagne de communication a proposé des moyens de préserver la biodiversité et de gérer le paysage. Le grand public, les professionnels et les pouvoirs publics ont été invités à réfléchir aux transformations du paysage, afin d'en prendre soin. Une vaste exposition virtuelle a suscité un grand intérêt.

Reconnu pour sa grande valeur, le Projet fait partie de l'Alliance du Prix du paysage établi par le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe, en tant que source d'inspiration.



© Fonds letton pour la nature

Alliance paysage - Lettonie

The Gardens Park

- known as Padurice Giroc Park, and Lidia Park -
Timisoara, Romania



© Dailana Iacobescu, Sebastian Puraci

Le Parc des Jardins

Ville de Timișoara, Comté de Timiș

Le Parc des Jardins est également connu sous le nom de «Parc de la petite forêt Giroc» et «Parc Lidia». En 2010, un massif forestier clairsemé par endroits, a été identifié afin de réaliser un projet de paysage basé sur une adaptation fonctionnelle de la zone. La végétation provenait essentiellement d'une pépinière désaffectée, et cela a été considéré comme une toile de fond appropriée pour l'évolution du paysage. Le concept du nouveau parc s'est inspiré des paroles d'un habitant. A la question « Quel genre de parc aimeriez-vous avoir à cet endroit ? », celui-ci avait répondu : « J'ai grandi ici et j'ai toujours voulu que ce soit... un jardin ».



Le parc a été réalisé selon une composition stylistique « un thème dans un thème ». Compte tenu de l'espace généreux disponible, l'idée est venue de créer non pas un mais plusieurs jardins, et cela a inspiré le nom conceptuel du projet « Un parc avec des jardins - le parc des jardins ». Le projet propose ainsi un tour d'horizon des styles de jardins européens, allant des jardins classiques aux jardins modernes. Les éléments introduits présentent une unité dans la diversité du paysage qui en résulte : le « Jardin médiéval anglais » contient un nœud celtique au sein d'un labyrinthe ; le « Jardin biblique » contient un parterre rond divisé par une haie de croix verte ; le « Jardin italien » révèle des influences toscanes de maçonnerie de briques rouges le long d'un chemin ; le « Jardin moderne » dispose de tables extérieures et de chaises longues sur la pelouse environnante ; le « Jardin espagnol » est un jardin monastique classique ; le « Jardin grec » possède un mini amphithéâtre en son centre ; et le « Jardin romantique » présente une collection de roses, un lac de nénuphars et des rocailles ornementales. La population peut ainsi profiter d'un parc attractif dans son paysage urbain.

Ce projet créatif a amélioré la qualité de vie des populations. L'aménagement paysager a facilité la circulation dans les allées du parc et a favorisé le bien-être individuel et collectif en offrant un parc de détente et de loisirs. Le projet a pris pleinement en compte les valeurs environnementales, sociales, culturelles et économiques du paysage urbain dans une perspective de développement durable. Il s'agit de l'un des plus grands espaces verts récemment aménagés dans la ville, favorisant l'intérêt pour la variété des jardins, la diversité des espèces, et en particulier celle des variétés de roses.

Reconnu pour sa grande valeur, le Projet fait partie de l'Alliance du Prix du paysage établi par le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe, en tant que source d'inspiration.



© Roberto Molola

Val Bregaglia, une culture du paysage pour répondre aux enjeux du futur

Commune de Bregaglia

Le Val Bregaglia possède une culture du paysage établie de longue date, une conscience et une volonté d'intervenir avec précaution dans le paysage. Cette sensibilité au paysage est profondément ancrée dans la population et est également soutenue par les autorités municipales. Avec la fusion de cinq communes de cette vallée alpine en 2010, le paysage et le patrimoine bâti sont rapidement apparus comme des éléments centraux de la stratégie globale formulée pour la vallée. Cet engagement a valu à la commune de recevoir en 2015 le prestigieux prix Wakker de l'association Patrimoine suisse, attribué à des communes pouvant se prévaloir d'un développement urbanistique de qualité.



En 2017, la vallée a été frappée par un éboulement meurtrier accompagné de laves torrentielles, causant d'importants dégâts sur les secteurs de Bondo et de Promontogno. La culture du paysage qui prévaut dans la commune l'a amenée à veiller à ce que les nouvelles infrastructures de protection contre les dangers naturels s'intègrent bien dans le paysage. Un concours a été lancé en 2019 et le projet sélectionné, intitulé « Strata », a proposé un programme d'intégration paysagère ambitieux avec la création d'un réseau de murs en pierres sèches et l'utilisation de pierres apportées dans la vallée par l'éboulement. Cet exemple montre comment une approche rationnelle de l'aménagement du paysage fondée sur les caractéristiques du territoire, permet de relever des défis de manière appropriée.

La culture du paysage est bien ancrée dans les préoccupations de cette commune des Alpes suisses. Afin de répondre aux besoins socio-économiques de la population et de réparer les dégâts causés par les catastrophes naturelles, la commune a intégré la dimension paysagère dans ses politiques d'aménagement du territoire et d'urbanisme. L'objectif est de préserver l'environnement et la culture du bâti de la vallée. Basée sur une démarche participative des acteurs, l'action entreprise montre que l'approche paysagère permet de faire face aux défis contemporains, au premier rang desquels figure le changement climatique.

Reconnu pour sa grande valeur, le Projet fait partie de l'Alliance du Prix du paysage établi par le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe, en tant que source d'inspiration.

Journée internationale du paysage du Conseil de l'Europe (coe.int)

La Journée internationale du paysage du Conseil de l'Europe est célébrée chaque année le **20 octobre**, [jour de l'ouverture de la Convention européenne du paysage à la signature](#).



Première Journée, 2017 *Paysage au niveau local*

Deuxième Journée, 2018 *Paysage et éducation*

Troisième Journée, 2019 *Paysage et eau*

Quatrième Journée, 2020 *Intégration du paysage dans les politiques sectorielles*

Cinquième Journée, 2021 *Des politiques du paysage!*

Progrès et perspectives

- La question du paysage a été progressivement introduit dans l'agenda politique des gouvernements
- Le concept de paysage tel que défini par la Convention est de plus en plus reconnu par les pouvoirs publics et par les populations
- De nouvelles formes de coopération apparaissent entre les différents niveaux d'autorité – national, régional et local – ainsi qu'entre les ministères ou départements d'un Etat ou d'une région
- Des structures de travail pour le paysage – observatoires, centres ou instituts du paysage – se mettent en place
- Des lois et règlements spécifiques se référant au paysage sont adoptés



- **Des Etats ou régions coopèrent par-delà leurs frontières pour les paysages transfrontaliers**
- **Des prix du paysage se référant au Prix du paysage du Conseil de l'Europe sont lancés**
- **Des programmes universitaires se référant à la Convention sont adoptés,**
- **Des universités d'été sur le paysage sont organisées,**
- **Des biennales, festivals du paysage et expositions se référant aux principes de la Convention se mettent en place**
- **Un important réseau de coopération international en faveur de la mise en œuvre de la Convention s'est développé**



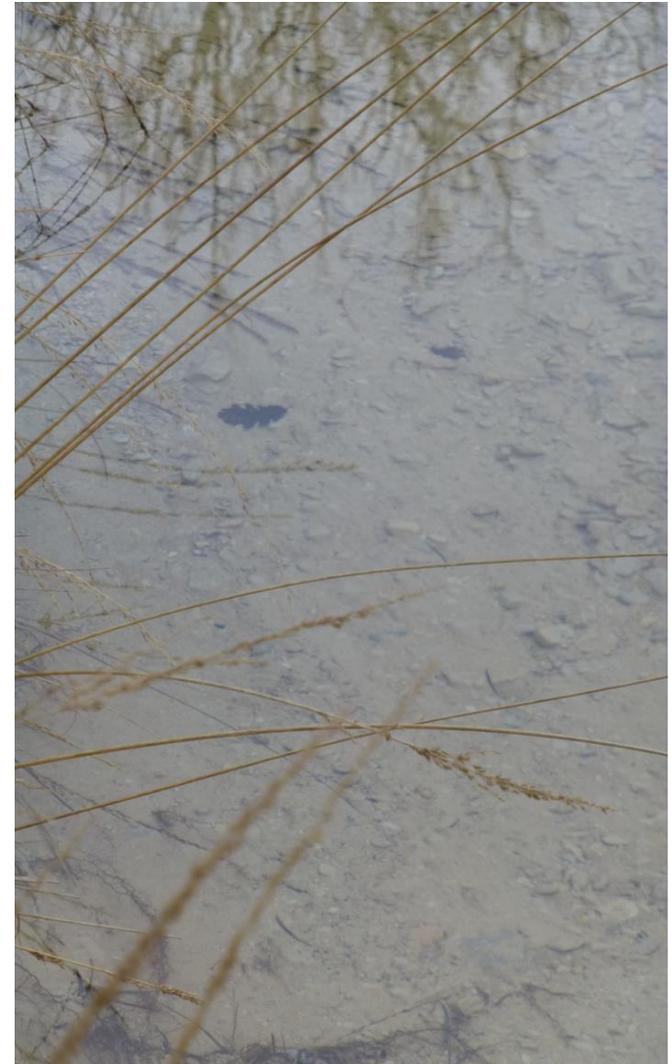
Conclusions

Concept d'une éminente modernité, le paysage représente une **mosaïque des quatre dimensions du développement durable** : naturelle, culturelle, sociale et économique. Il constitue également un 'film' en constante évolution.

Unique cadre de vie et lieu de rencontre des populations, le paysage est déterminant pour le bien-être matériel, mental et spirituel des individus et des sociétés.

Source d'inspiration, il permet de réaliser un voyage, tant individuel que collectif, dans l'espace, le temps et l'imaginaire.

Il appartient à des gouvernements soucieux, **aux niveaux national, régional et local**, de mettre en œuvre les principes d'une **bonne gouvernance** de prendre en considération le paysage à sa juste valeur et d'inscrire la question paysagère dans leurs **politiques nationale et internationale**.





Vive l'Atlas des paysages parisiens!

